



Terre de talents

VILLE DES ULIS

2024

BUDGET PRIMITIF

Rapport de présentation

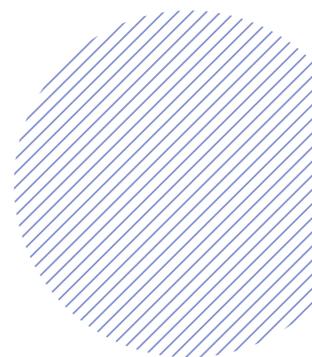
Conseil Municipal

14 décembre 2023



TABLE DES MATIÈRES

02	Préambule	31	La section d'investissement
03	Les orientations	42	Les épargnes
05	Les priorités	43	Les ratios financiers
10	La section de fonctionnement	44	La dette



PRÉAMBULE

Le vote du budget primitif constitue toujours un temps fort pour la collectivité. Cette démarche reflète l'engagement de la municipalité à gérer les ressources financières de manière responsable, efficiente et transparente, tout en étant à l'écoute des préoccupations des Ulissiennes et des Ulissiens.

S'inscrivant dans la continuité des orientations budgétaires présentées lors du Conseil municipal du 9 novembre, au travers des équilibres budgétaires proposés pour chacun des projets municipaux, le budget primitif 2024 de la Ville est le fruit d'un processus rigoureux d'évaluation des besoins, de consultation, de planification et de co-construction. Il vise à soutenir le développement harmonieux de la ville, en mettant l'accent sur des domaines clés tels que l'éducation, les enjeux environnementaux, la culture, le sport, la sécurité et le bon fonctionnement des infrastructures.

Ce budget primitif s'appuie donc sur une analyse approfondie des recettes et des dépenses prévues pour l'année à venir. Il tient compte des ressources disponibles, des priorités de la municipalité et des contraintes budgétaires. Il accompagne le projet municipal en allouant les fonds de manière équilibrée et sincère, tout en accordant une attention particulière à la qualité des services publics.

Cependant, il a été élaboré dans un contexte particulièrement difficile pour les collectivités territoriales. Alors que la Commune souhaite poursuivre la mise en place de son projet municipal, elle est confrontée d'une part à l'inflation des prix, notamment de l'énergie, à la mise en place de certaines mesures nationales, certes favorables au pouvoir d'achat des agents publics, mais impactant de manière importante les charges de personnel, et d'autre part à des ressources financières qui se raréfient.

La municipalité étant consciente des défis financiers auxquels elle est confrontée, elle reste déterminée à trouver des solutions créatives et durables pour assurer la viabilité financière de la Ville. Elle continuera par conséquent à rechercher des opportunités de financement externe et à optimiser les ressources internes afin de garantir la santé financière de la collectivité.

Malgré ces contraintes, le budget de la ville fait preuve de résilience et permet la poursuite des investissements avec notamment la réalisation d'un plan important de rénovation des écoles, la poursuite des travaux de rénovations des équipements municipaux et, plus globalement, l'amélioration du cadre de vie des administrés compte tenu des enjeux environnementaux.

Par ailleurs, ce budget s'accompagne d'un rapport qui s'inscrit dans la continuité des années précédentes, l'objectif étant d'améliorer la communication financière de la ville, d'apprécier les grandes masses budgétaires ainsi que les équilibres financiers. Il a vocation à synthétiser et rendre accessibles les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires et comptables. Ce rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, après l'adoption par le Conseil municipal et dans des conditions définies par le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

Enfin, l'expertise et le dévouement de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'élaboration de ce budget, à savoir l'équipe municipale et les services administratifs, ont été essentiels pour garantir la pertinence et la cohérence de ce document.

Ville des Ulis

LES ORIENTATIONS

"Anticiper et adapter pour la ville de demain."

Rappel des mots de la municipalité

Cette année de nouveau, notre équipe fait le choix de perpétuer les bonnes pratiques financières de la Ville et depuis la rentrée scolaire, élus et services élaborent ensemble la mouture du budget de l'année 2024.

Ce document vise à anticiper et prévoir les dépenses et les recettes de la collectivité qui lui permettront de fonctionner et d'effectuer un certain nombre d'investissements. Celui-ci sera soumis au Conseil municipal comme chaque année.

Notre commune a été construite principalement dans les années 60 et à l'époque nous étions loin des premières alertes écologiques et climatiques. La ville n'a donc pas été pensée pour y faire face.

Aujourd'hui les défis climatiques, écologiques, énergétiques et sociaux sont bien d'actualité et conditionnent la durabilité de notre mode de vie.

Aux Ulis comme partout dans le monde, ce seront d'abord les plus précaires qui seront impactés mais nous sommes évidemment toutes et tous concernés et il convient d'anticiper ces nouveaux enjeux.



LES ORIENTATIONS

“Anticiper et adapter pour la ville de demain.”

Dans ce contexte, le mot « adaptation » prend un sens très fort : il s’agit bien d’anticiper au mieux, de manière active les évolutions de notre mode de vie.

Parce que bâtir une société plus juste et plus équilibrée suppose un investissement massif du champ des réussites éducatives globales, depuis le début de ce mandat, nous faisons de l’éducation une priorité. Les bâtiments de nos groupes scolaires constituent de véritables îlots de chaleur sur la ville ce qui impacte directement les conditions d’apprentissage de nos enfants et les conditions de travail des enseignants. Les bâtiments et les cours d’école sont à repenser.

C’est pourquoi, nous faisons le choix d’un calendrier ambitieux de la résilience écologique et éducative dans nos écoles et leurs cours de récréation afin de remplacer progressivement le bitume par un revêtement qui évite les « îlots de chaleur » et le ruissellement qui permet l’augmentation de la végétation (plantations d’arbres, potagers pédagogiques, se poursuivront). En 2024, nous continuerons donc l’aménagement de cours végétalisées dans les écoles ainsi que le projet de jardin-fôret gourmande au parc urbain.

Parmi les principales évolutions pour améliorer la résilience de notre ville et poursuivre la transition écologique, on retrouve l’organisation de l’espace public pour les mobilités des habitants.

Aujourd’hui, il est important de limiter la construction neuve et ses impacts, en faisant évoluer l’existant. Il faut penser la rénovation comme une opportunité pour mettre en œuvre la transition. En 2024, nous mettons en place un véritable plan Ecole pour la rénovation de nos Groupes Scolaires.

L’organisation de l’espace public doit évoluer pour diminuer le besoin de déplacement et favoriser les transports en commun et les mobilités actives. La route doit être pensée dans son usage partagé. En 2024, nous poursuivons le travail avec Ile-De-France Mobilités et le service des mobilités de la Communauté Paris Saclay concernant le projet d’extension de la gare routière.

Aussi, la santé et le bien être des habitants sont essentiels. Cela implique de travailler à l’amélioration du cadre de vie, au changement des comportements, d’adapter l’offre de soins. En 2024, la ville des Ulis verra l’ouverture d’un centre médico-psycho-pédagogique au sein des locaux de l’espace 128 et d’un centre médico social dans les locaux de la Chataigneraie, complétant l’offre médicale du centre municipal de santé. Nous allons également poursuivre la lutte contre les espèces animales dites « liminaires » (pigeons, rats...) et œuvrer pour l’extension des locaux poubelles extérieurs sécurisés. Pour accompagner les mauvais comportements, la police municipale mettra également en place une brigade verte dédiée à la lutte contre les dépôts sauvages.

Et enfin, dans la continuité des groupes de travail citoyens et des instances participatives mis en place, nous expérimenterons les premiers budgets participatifs. Parce qu’il est essentiel que chaque habitante et habitant qui le souhaite, puisse s’impliquer pleinement dans la vie de sa ville.

Un choix financier demeure avant tout un choix politique. Le service public demeure notre bien commun et incarne la prédominance du collectif sur l’intérêt individuel et privé. Nos choix budgétaires seront donc essentiellement tournés vers ce dernier, sa survie et son avenir pour lui permettre de garantir sa promesse républicaine auprès de toutes les Ulissiennes et de tous les Ulisiens.

La municipalité

LES PRIORITÉS

2024

Poursuivre les actions menées dans le cadre du bien grandir

La ville entend poursuivre son action en faveur de la jeunesse Ulissienne. Ainsi, outre le développement d'activités, de projets extra et périscolaires, la Ville souhaite s'inscrire dans la rénovation des groupes scolaires dans le cadre d'un "**plan Ecole**" et poursuivre ses travaux déjà entrepris concernant les **cours d'écoles**.

Il s'agira ainsi de répondre aux enjeux environnementaux et améliorer les conditions de vie, d'apprentissage, d'accueil et de travail des usagers de ces équipements.

Par ailleurs, d'autres projets sont envisagés tout au long de l'année 2024, à savoir le renforcement de l'**accueil occasionnel** afin que les familles puissent bénéficier d'un mode de garde ponctuel sur les crèches municipales, ainsi que l'ouverture du **relais petite enfance à l'Est** de la ville pour les assistantes maternelles du territoire.

De plus, la municipalité envisage de mettre en place un dispositif de **soutien scolaire en ligne** permettant d'accompagner les enfants présentant des difficultés. Puis, il s'agira pour la municipalité de finaliser l'ouverture d'un **centre médico scolaire** et d'un **centre médico-psycho-pédagogique** permettant un suivi et un accompagnement des enfants et adolescents de 0 à 20 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement.

D'autres projets sont envisagés pour accompagner également les parents. Il convient de citer par exemple le renforcement du **forum de la parentalité** visant à informer, soutenir et accompagner les parents et futurs parents et le développement d'un **plan de communication** à destination des parents.

Enfin, ces projets s'accompagneront d'investissements précisés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et indiqués lors du débat d'orientation budgétaire.



Quelques investissements..

Il convient de citer par exemple : la création de cours végétalisées, les travaux de sécurisation et PPMS au sein des écoles, les travaux d'amélioration énergétique (LED...), les travaux d'extension de l'école du Parc, la mise en place de circulation propre-sale, la mise en place / réfection des aires de jeux dans les écoles (Queue d'oiseau), la rénovation de toitures pyramidales (phase 3 - les Bergères) et la réhabilitation du Bois des Carrés.

La municipalité

LES PRIORITÉS 2024

Co-construire une ville résiliente, sociale et solidaire, inclure dans chaque projet/action municipale la dimension écologique

La municipalité souhaite poursuivre sa réflexion et ses actions concernant l'organisation de l'espace public et la performance énergétique des structures publiques.

Ainsi, il est envisagé de poursuivre la montée en puissance des différents plans de la ville (**plan plantation, plan lumière, plan vélo, plan de sobriété...**), de la politique de **renaturation de l'espace public** par le biais de plantations diverses (plantation d'arbres fruitiers et de saison sur différents sites de la ville, suite plantations Miyawaki, vergers aux abords du parc Paul LORIDANT..) et d'avancer dans la politique de gestion des déchets du territoire.

Par ailleurs, la ville poursuivra sa réflexion sur la mobilité globale au sein du territoire. Il s'agira de faciliter la **mobilité douce** par la mise en place de parking vélo, de retravailler le **parcours des bus et des navettes** en libres accès, d'auditer **l'utilisation des parkings** au regard des besoins des Ulissiennes et Ulisiens.

Enfin, ces projets s'accompagneront d'actions ciblées et d'investissements précisés dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) et indiqués lors du débat d'orientation budgétaire.



Quelques investissements..

Il s'agira donc pour 2024 de poursuivre la rénovation thermique des équipements municipaux tels que la mise en place d'îlots de fraîcheur au sein des écoles, la rénovation de nos équipements publics (ex : gymnases...) afin qu'ils soient moins énergivores. Ainsi sont notamment envisagés les travaux dans les logements de fonction, les travaux sur le réseau de chauffage primaire, secondaire de la Ville et les sous-stations, les travaux de modification d'éclairage dans les bâtiments administratifs (passage LED), les travaux d'économie d'énergie à la piscine (mise en place Gestion Technique de Bâtiment ou centralisée..).

La municipalité

LES PRIORITÉS 2024

Garantir un cadre de vie agréable aux Ulis, où se mêlent tranquillité et sérénité publiques

Des projets ambitieux sont prévus pour cette année 2024. La ville poursuivra la réhabilitation **d'espaces de jeux** sur le territoire ainsi que la création de nouveaux espaces pour les grands jeux et les sports. Il s'agira également de poursuivre la **lutte contre les nuisibles** la gestion des biodéchets via notamment la mise en place d'un **plan poubelles** (déclinaison du plan Chantereine), l'expansion et la sécurisation des locaux extérieurs (poubelles), la montée en puissance du **plan propreté de la ville**, la mise en place d'un **caniparc** et d'un nouveau refuge pour les chats.

La sécurisation des espaces publics environnants les écoles sera également poursuivie et plusieurs concertations auront lieu s'agissant des dalles (Bosquet, Chanteraine, **projet Colorado**) et du **foyer ADOMA**.

Par ailleurs, la Ville poursuivra ses actions **d'animation** de manière concertée pour améliorer la qualité de vie de tous les habitants, telles que la gestion du stationnement, la promotion des commerces locaux, ainsi que des **événements festifs, sportifs et culturels** pour favoriser le vivre ensemble, organisés sur l'ensemble du territoire et au sein des équipements municipaux.

Enfin, ces projets s'accompagneront d'investissements précisés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et indiqués lors du débat d'orientation budgétaire.

Quelques investissements..



La ville envisage, pour 2024, de combattre la vétusté de certains équipements et d'améliorer les conditions d'accueil et d'utilisation de certains d'entre eux, en réalisant des travaux de réagencement et de sécurisation au Centre Culturel B.Vian, en mettant en place des aires de jeux aux Amonts et autres espaces, en rénovant le club House (tennis), en déménageant le pas de tir à l'arc, en réalisant des travaux de rénovation au marché couvert, en procédant à des changements de mobiliers urbains (Parc Paul LORIDANT) et en réalisant une réfection des cheminements piétons. Le projet quartier Est sera poursuivi. Enfin, la ville a engagé une réflexion sur la rénovation de la place de la liberté.

La municipalité

LES PRIORITÉS 2024

Encourager la participation citoyenne et la démocratie locale

La participation citoyenne doit poursuivre son rôle crucial dans les affaires de la collectivité. Elle permet aux Ulissiennes et Ulisiens de s'impliquer activement dans la vie de la Commune et de façonner leur environnement de manière collective, que ce soit dans la prise de décisions ou en contribuant au **développement de la ville**. En conséquence, plusieurs aspects seront développés : **la démocratie locale**, la légitimité, la responsabilisation, l'expertise diversifiée et collective ainsi que la cohésion sociale, pour une action locale **transparente, inclusive et démocratique**.

Ainsi, la ville envisage de mieux travailler avec les instances mises en place au début du mandat (Conseil Municipal des Jeunes, Conseil Municipal des Enfants, Conseil des Aînés, Conseil citoyen..) et de poursuivre ses actions sur le terrain au travers des réunions de quartier.

Quelques actions envisagées...

2024 verra la montée en puissance du **site participatif numérique** mis en place par la Ville, comme outil de participation phare. Il permettra d'articuler les **budgets participatifs 2024** prévus par la municipalité, de booster la participation des Ulissiennes et des Ulisiens. De plus, il est également prévu de mettre en place une véritable **"constitution citoyenne"** ainsi que d'autres outils de participation (plateformes diverses..).

Par ailleurs, d'autres actions seront déployées durant cette année, dont notamment la mise en place d'**un café associatif** et l'installation du **Conseil Local de la Vie Associative (CLVA)**. Cette dernière action a pour objectifs de créer un espace de concertation entre les associations, de renforcer les liens Ville/Associations, de dynamiser et soutenir le tissu associatif et de leur permettre d'être à l'initiative de grands projets .



La municipalité

LES ORIENTATIONS

La construction du budget s'appuie sur les engagements de la municipalité



Aucune hausse des taux de fiscalité locale

Cette année encore, la ville n'augmentera pas la fiscalité des ménages compte tenu du contexte inflationniste actuel, permettant ainsi de préserver le pouvoir d'achat des Ulissiennes et Ulissiens.



Un niveau d'endettement maîtrisé

Compte tenu des projets envisagés, la ville est vigilante sur son niveau d'endettement, considérant qu'il s'agit de l'ultime levier de financements, au regard de ses capacités financières.



Un niveau de dépenses et de recettes maîtrisé

Hors mesures gouvernementales (masse salariale) et contexte économique, les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont en baisse cette année.



Un niveau de dépenses d'investissement préservé

Les fondamentaux financiers de la collectivité permettront à la ville d'envisager des travaux importants sur le territoire, dont notamment le plan Ecole.



En quelques mots..

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des prévisions budgétaires en dépenses et les recettes escomptées nécessaires au fonctionnement des services communaux.

L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à l'emprunt.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 48 718 K€.



Les dépenses de fonctionnement
par chapitre



La masse salariale
focus



Les recettes de fonctionnement
par chapitre



La fiscalité
focus

Budget 2024

LE BUDGET PRIMITIF

L'évolution des charges et des recettes sera encore impactée par le contexte national en 2024

Élaboration du budget de 2024 dans un contexte difficile pour la troisième année consécutive.

Après plusieurs années de contraintes liées à la baisse des dotations de l'État, puis à la gestion de la crise sanitaire, le budget primitif 2024 s'inscrit dans un nouveau contexte économique et financier marqué par l'inflation.

Il entend poursuivre la stratégie financière du mandat définie par la municipalité et rappelée dans le rapport d'orientation budgétaire de novembre dernier. Cette stratégie a pour principaux enjeux : le soutien des projets municipaux qui visent à accompagner les Ulissiennes et Ulissiens avec des projets politiques ambitieux tournés vers l'épanouissement par l'éducation, la culture, le sport, les loisirs et la participation citoyenne, d'une part, la qualité du cadre de vie, la santé, la tranquillité, le développement d'un service au public renforcé, solidaire et inclusif, avec un soutien aux acteurs sociaux et associatifs qui contribuent à ce service public tout en préservant la santé financière de la Ville, grâce à une gestion rigoureuse et responsable, d'autre part., le développement d'un service au public renforcé, solidaire et inclusif, avec un soutien aux acteurs sociaux et associatifs qui contribuent à ce service public tout en préservant la santé financière de la Ville, grâce à une gestion rigoureuse et responsable, d'autre part.

Cette stratégie valorise aussi la réalisation d'un plan d'investissement ambitieux pour accompagner les besoins d'équipements de la population, l'accélération de la rénovation du patrimoine bâti de la Ville et son adaptation aux nécessités de la transition écologique.

S'agissant du contexte actuel, la Ville suit attentivement l'évolution du projet de loi des finances pour 2024 ainsi que la conjoncture économique pour 2024.

Selon les prévisions de la Banque de France, l'ensemble des composantes de l'inflation se replierait en 2024. En moyenne annuelle, l'inflation totale reculerait à 2,6 %. Toutefois, ces prévisions sont réalisées sur la base d'une accalmie des prix de l'énergie. L'inflation est prévue à 2,6 % en 2024 et devrait se maintenir jusqu'en 2025 où elle s'établirait à 2 % (projection de la Banque de France). La BCE devrait donc maintenir des taux directeurs élevés pendant encore plusieurs années.

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) qui s'applique à la revalorisation des bases, resterait élevé et est déjà à 4,5 % au 30 octobre 2023, et à 3,8 (prévisionnel) au 30 novembre 2023.

Cette inflation continuera à se concrétiser en particulier, dans l'évolution des dépenses d'énergie, de matières premières et des contrats de la ville, tandis que la masse salariale continuera sa progression en 2024 par le seul effet de la réévaluation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% - une disposition cependant essentielle au pouvoir d'achat des agents publics locaux.

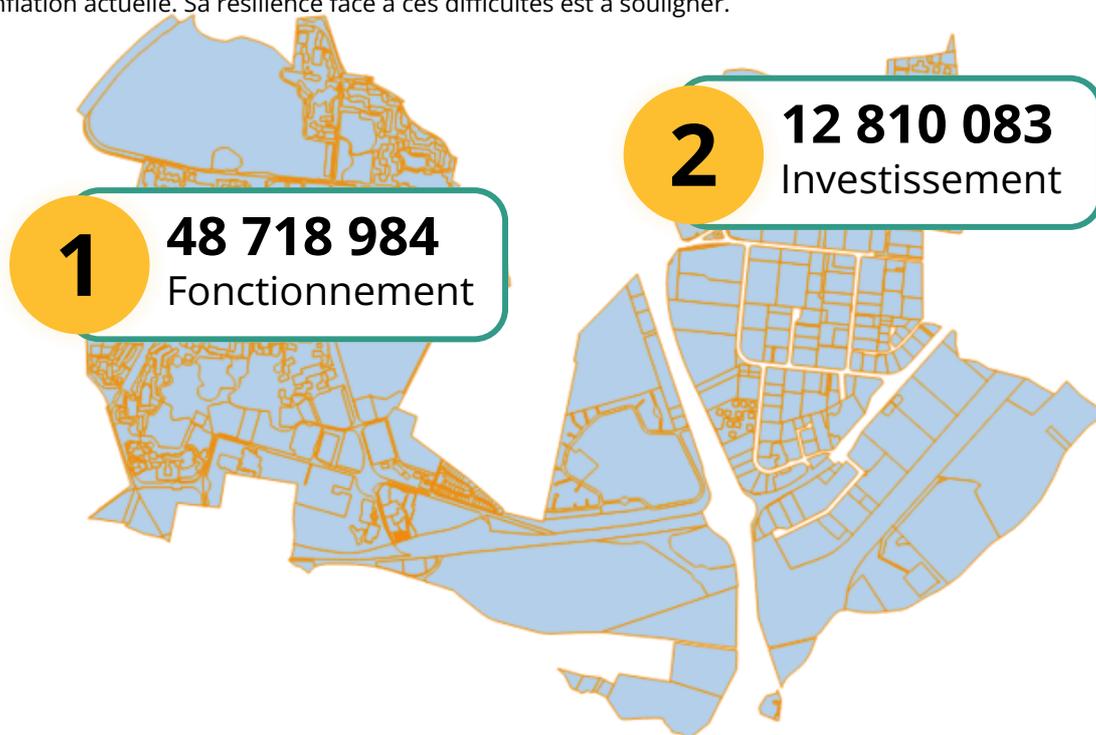
Cette question du pouvoir d'achat a d'ailleurs été au cœur des débats de la municipalité. C'est pour le préserver que la Ville a choisi de ne pas recourir à l'augmentation des taux d'imposition en 2024, conformément aux engagements de la municipalité.

Cet exercice de responsabilité a conduit à réviser certains projets, notamment d'investissement, sans pour autant en exclure. En opérant ces choix, le niveau de l'encours de dette, maîtrisé, permet de poursuivre les ambitions du mandat.

LE BUDGET GLOBAL

Répartition

La Ville a su maintenir son budget depuis 2020, malgré les répercussions de la crise sanitaire, les réformes gouvernementales qui ont affecté les finances de la collectivité et sa souveraineté, ainsi que les conséquences de l'inflation actuelle. Sa résilience face à ces difficultés est à souligner.



VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	2023	2024	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	47 104,2	48 675,5	+3,34 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	46 690,2	48 664,2	+4,23 %
dont fiscalité directe locale (R731)	15 300,0	15 998,0	+4,56 %
dont dotations & participations (R74)	7 223,0	8 266,1	+14,44 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	45 104,2	45 719,0	+1,36 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	44 795,7	45 377,6	+1,30 %
dont dépenses de personnel (D012)	29 264,2	29 866,7	+2,06 %
ÉPARGNE DE GESTION	1 894,5	3 286,6	+73,48 %
Frais financiers	261,8	335,8	+28,23 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	367,4	5,7	-98,44 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	2 000,0	2 956,5	+47,83 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	2 000,0	2 956,5	+47,83 %
Amortissement du capital de la dette	1 495,7	1 493,2	-0,17 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	504,3	1 463,3	+190,17 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	504,3	1 463,3	+190,17 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	10 067,1	11 273,4	+11,98 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	3 562,8	3 310,1	-7,09 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	6 000,0	6 500,0	+8,33 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	0,0	0,0	-
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	0,0	0,0	-
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	13 975,2	12 485,5	-10,66 %

Budget 2024

LES PRINCIPALES SECTIONS

	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	47 204 215,00	48 718 984,00
Recettes de fonctionnement	47 204 215,00	48 718 984,00
Dépenses d'investissement	11 662 760,00	12 810 083,00
Recettes d'investissement	11 662 760,00	12 810 083,00
	58 866 975,00	61 529 067,00

+ 3,21 %

+ 9,84 %

Un budget maîtrisé

Le budget primitif de l'année 2024 représente la somme totale de 61 529 K€. Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 48 718 K€, soit une augmentation de 3,21%, portée par les conséquences liées à l'inflation, la dynamique de la masse salariale, le poids des intérêts de la dette et de la fiscalité.

S'agissant de la section d'investissement, elle s'équilibre à 12 810 K€, soit une augmentation de près de 10 %. Ce niveau d'investissement symbolise la volonté municipale d'oeuvrer pour l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage des jeunes, du cadre de vie tout en répondant aux enjeux climatiques.

Budget 2024

LES PRINCIPALES DEPENSES

S'agissant des dépenses de fonctionnement

Charges de gestion courante (a) 45 377 600,08

Charges à caractère général	10 588 200,00
Charges de personnel	29 866 673,00
Atténuations de produits	2 745 762,00
Autres charges de gestion courante	2 176 965,08

Autres charges de fonct. (b) 341 383,92

Charges financières	335 763,92
Charges spécifiques	5 620,00

Total dépenses réelles de fonctionnement (a+b) 45 718 984,00

Dépenses d'ordres 3 000 000,00

Virement section investissement	1 200 000,00
Amortissements	1 800 000,00

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Dépenses réelles de fonctionnement	2023	2024	% an
Charges à caractère général (D011)	10 627,2 k€	10 588,2 k€	-0,37 %
Charges de personnel (D012)	29 264,2 k€	29 866,7 k€	+2,06 %
Atténuations de produits (D014)	2 744,6 k€	2 745,8 k€	+0,04 %
Autres charges de gestion courante (D65)	2 159,8 k€	2 177,0 k€	+0,80 %
Charges financières (D66)	261,8 k€	335,8 k€	+28,23 %
Charges exceptionnelles (D67)	6,7 k€	5,6 k€	-15,49 %
Dotations aux amortissements et provisions (D68)	40,0 k€	0,0 k€	-100,00 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,0 k€	0,0 k€	-
Dépenses réelles de fonctionnement	45 104,2 k€	45 719,0 k€	+1,36 %

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une évolution de +1,36 %, et s'établissent au BP 2024 à 45,7 M€. Elles intègrent la charge de la dette qui évolue de près de 30 % pour s'établir à 335 K€.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement regroupées dans les charges à caractère générale, frais de personnel, reversement de recettes, subventions versées et dotations aux amortissements.

Certaines dépenses telles que l'eau, la maintenance des bâtiments ou encore les assurances nécessitent une analyse particulière. Les efforts de réduction des volumes des fluides (gaz, électricité notamment) seront accentués dans le cadre du plan de sobriété de la Ville, de manière à limiter la hausse des coûts des fluides liée à l'explosion des coûts de l'énergie.

Les mesures nationales s'appliquant à la masse salariale, comme indiqué plus haut, impliquent également des dépenses contraintes pour près de +720 K€ sur le budget principal ainsi que sur les indemnités des élus.

Il convient d'y ajouter la hausse des subventions aux associations (+30K€) et des dotations aux amortissements (+700 K€).

Les charges de gestion courante (chapitre 011)

Ce chapitre est essentiellement composé :

- des fournitures diverses (fournitures administratives et scolaires, fournitures d'entretien, pharmacie, petit équipement pour les activités proposées aux usagers des structures municipales, vêtements de travail et équipements de protection) pour environ 803 K€ ;
- des fluides (eau, énergie, chauffage, carburant, combustibles) pour 2 9584 K€ ;
- des contrats de prestations de service pour 2 097 K€ (transports collectifs, fourniture de repas pour la restauration scolaire, séjours et autres activités municipales) ;
- des prestations de maintenance pour 636 K€ ;
- de l'entretien des bâtiments, terrains, espaces publics et matériels de la ville pour 645 K€ ;
- des locations de matériels, modulaires et de l'hébergement des logiciels métiers et outils numériques de modernisation du service public pour 261 K€ ;
- des taxes payées par la Ville pour son patrimoine pour 376K€ ;
- des formations et maintien des compétences pour 231 K€ ;
- des animations et autres événements culturels et sportifs sur le territoire communal pour 374 K€ ;

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

- des frais divers de fonctionnement (honoraires, services bancaires, affranchissements, frais de missions, annonces et insertions, impressions, cotisations diverses, télécommunication, transport, assurances) pour 1 395 K€ ;
- des frais de nettoyages, de gardiennages, contrats de service, les études et remboursements de frais à des organismes divers pour 460 K€ ;
- des charges locatives pour 332 K€ ;

S'agissant du domaine sportif

2024 verra la poursuite de la montée en puissance de la piscine et de l'utilisation des équipements sportifs dans un contexte de jeux olympiques et paralympiques sur le territoire français. Ainsi, l'apprentissage de la natation pour les plus jeunes Ulissiennes et Ulissiens, le renforcement des liens et les échanges avec les associations sportives et notamment le COU, partenaire incontournable de la dynamique sportive locale comme l'ensemble des associations se poursuivent.

De plus, la réalisation d'activités associatives et sportives dans une démarche de santé (lutte contre le surpoids, l'obésité...) et la mise en place de nouveaux projets concertés d'animation à l'horizon des jeux Olympiques et paralympiques 2024 font partie des actions qui seront mises en place.

Enfin, toujours dans la continuité du projet municipal, les projets porteront aussi sur la programmation de loisirs diversifiés et variés durant les périodes de vacances scolaires en concertation avec les directions partenaires (lien cohésion sociale et solidarités, éducation, culture...), de loisirs spécifiques correspondant aux besoins des jeunes de 11 à 25 ans sur le temps péri et extrascolaire construits en concertation avec les jeunes, d'activités en faveur des seniors et d'activités permettant de stimuler la mobilité active : vélo, marche.

S'agissant de l'accompagnement aux publics en difficulté

Il est prévu au sein de ce budget des actions diverses au sein des structures recevant du public en difficulté. Il convient de nommer par exemple le futur contrat de ville et ses annexes (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le déploiement de plans d'actions Santé et Bien vieillir, l'accompagnement et la poursuite du déploiement des boucliers sociaux des services. Le renforcement du lien inter-générationnel, le développement de la mobilité des habitants dans la ville, l'accompagnement des usagers dans un parcours culturel, la montée en puissance du forum de la parentalité, le renforcement de l'accès aux droits, le développement de la médiation numérique avec un parcours usagers au sein des centres sociaux et en lien avec les acteurs locaux et la mise en œuvre de nouveaux projets sociaux (PRENDRE le Temps..).

S'agissant de la culture

La culture est au cœur du projet municipal. Ainsi, le budget 2024 permettra la mise en place de nombreux projets sur l'ensemble des structures culturelles. Il convient de citer à titre d'exemple : des spectacles et des actions culturelles associés dans et hors les murs, la montée en puissance du projet Micro-Folie, le développement du projet culture scientifique, le renforcement des activités autour de la quinzaine des arts le développement de partenariats avec les structures sociales et les associations.

De plus, il est envisagé la réouverture d'un espace convivial les soirs de spectacles, la création d'un espace d'exposition, la mise en place de nouvelles actions autour des cultures urbaines.

D'autres projets seront poursuivis dans le cadre de ce budget 2024, à savoir la fête de la musique, la programmation semestrielle faite de concerts et d'actions culturelles, en lien avec le cinéma, la montée en puissance du plan été et le renforcement des séances et rendez-vous (ciné-débats, rencontres, etc.) du plan été et le renforcement des séances et rendez-vous (ciné-débats, rencontres, etc.).

S'agissant de la transition écologique

En dehors de tous les dispositifs qui seront déployés pour répondre au défi environnemental, la municipalité envisage également la mise en place d'une brigade verte. Elle entend poursuivre son action sur la qualité environnementale des espaces plantés (lutte contre les îlots de chaleur, plantations ville et écoles), sur le développement des mobilités douces et sur la performance énergétique de ses achats et de ses actions.

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

S'agissant des Aînés

Le budget 2024 porte également un certain nombre de projets en faveur des Aînés. Il s'agira, comme indiqué en amont, de renforcer, par exemple, les jalons du lien qui existent entre les générations. Il sera également mis en place des actions pour rompre l'isolement de certains publics. Cela pourra se faire en renforçant l'engagement citoyen des Aînés, en valorisant leur organe consultatif (Conseil des Aînés) et en développant la convivialité de l'Espace des Aînés.

Enfin, il est également prévu une réflexion pour que l'offre de loisirs soit plus innovante et adaptée.

S'agissant de la santé

Dans le domaine de l'accès aux soins, la ville a renforcé son offre de soins. Ainsi, pour 2024, il est envisagé la mise en place d'ateliers santé en lien avec la CPS et le renforcement des actions de prévention santé.

Certaines actions à fort enjeux pour le territoire se poursuivront tels que les entretiens diététiques pour tous et les actions de prévention buccodentaire dans les écoles et les accueils de loisirs.

Enfin, avec l'arrivée de nouveaux praticiens, l'offre de médecine générale et dentaire sera renforcée. Il en sera de même pour le niveau d'équipements compte tenu des investissements envisagés.

S'agissant de la participation citoyenne

La participation citoyenne sera aussi largement éprouvée durant cette année 2024. Plusieurs objectifs se dégagent dont la participation de 500 jeunes dans les actions citoyennes, la mise en place d'un espace de participation pour tous, la mise en place de projets co-construits pour la jeunesse Ulissienne et le développement de la participation active.

Cela passera, entre autre, par la mise en place du premier budget participatif de cette mandature et la mise en place d'animations partagées permettant des temps d'échanges autour de thématiques territoriales.

Focus

Centre médico scolaire: organise les visites médicales des élèves regroupant ainsi plusieurs établissements du premier degré principalement. Il sera à la Chataigneraie (ex ALMO); projet validé avec l'éducation nationale.

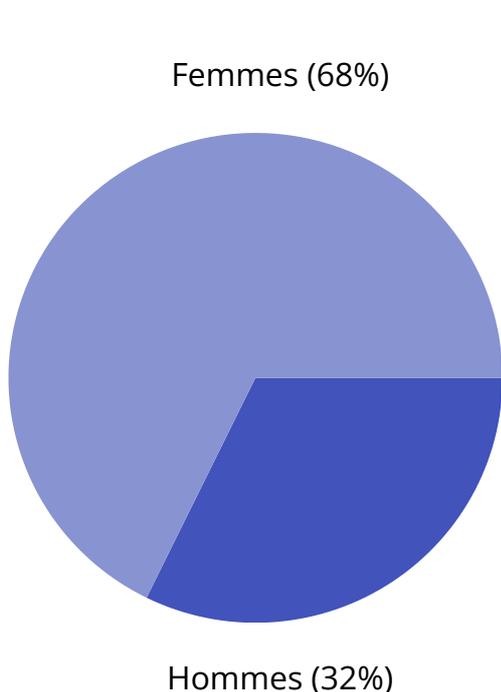
CMPP, Centre Médico-Psycho-Pédagogique: espace dédié aux enfants et adolescents jusqu'à 20 ans rencontrant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou du comportement, que ce soit dans leur environnement familial ou scolaire. Ce centre offre écoute, prévention et soins spécialisés, visant à soutenir ces jeunes dans leur développement et leur éducation. Par son intervention, le CMPP contribue à une meilleure inclusion scolaire et sociale des élèves en difficulté. Il sera au rdv de l'espace 128. Projet validé par l' Agence régionale de Santé.

LE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel

Les services sont dans une perpétuelle dynamique de réflexion et d'anticipation sur les mouvements du personnel, les évolutions de leurs métiers et pratiques professionnelles, et créent ainsi les opportunités d'optimisation des dépenses.

L'augmentation de la masse salariale 2024 s'explique essentiellement par la hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice, la revalorisation des 1ères grilles indiciaires de catégorie C et B et l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier 2024. L'évolution prévisionnelle est de 720 000 € soit une augmentation d'environ 3,2 % des emplois permanents.



1

66%

Des charges réelles
de fonctionnement



A périmètre équivalent

Masse salariale en diminution de -0.3 %



**Avec prise en compte
des mesures**

Masse salariale en augmentation de
2,02 %

De plus, il est prévu comme en 2023 le recrutement de 40 animateurs en contrats mensuels saisonniers qui représente environ 100 000 €, en lieu et place de contrats de vacances.

Et comme chaque année, le dispositif emplois saisonniers d'été sur les autres services sera de nouveau maintenu. Ainsi, 40 postes inscrits cette année au budget (100 000 €).

Aussi, il est prévu le recrutement de 80 emplois saisonniers pour un coût total de 200 000 €.

Ensuite, la collectivité est également engagée dans les dispositifs d'insertion ou réinsertion professionnelle et conserve donc 5 postes en contrat unique d'insertion (en partenariat avec pôle emploi) et reconduit 1 poste d'adulte-relais (convention avec la Préfecture).

Le budget 2024 prévoit par ailleurs 16 postes en apprentissage et l'accueil d'au moins 5 étudiants en stage de plus de deux mois donc rémunérés.

De ce fait, le budget formation des apprentis sera relativement égal à 2023, avec une partie remboursée par le CNFPT.

Le dispositif insertion impactera le budget de la ville des Ulis à hauteur de 303 855 €.

LE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel

S'agissant des services civiques, la ville souhaite renforcer le lien intergénérationnel présent sur le territoire en permettant aux jeunes d'apporter des moments de gaieté aux personnes âgées qui vivent seules, principalement à domicile, de les accompagner pour des sorties, de créer du lien social dans leur quartier et de rencontrer d'autres seniors.

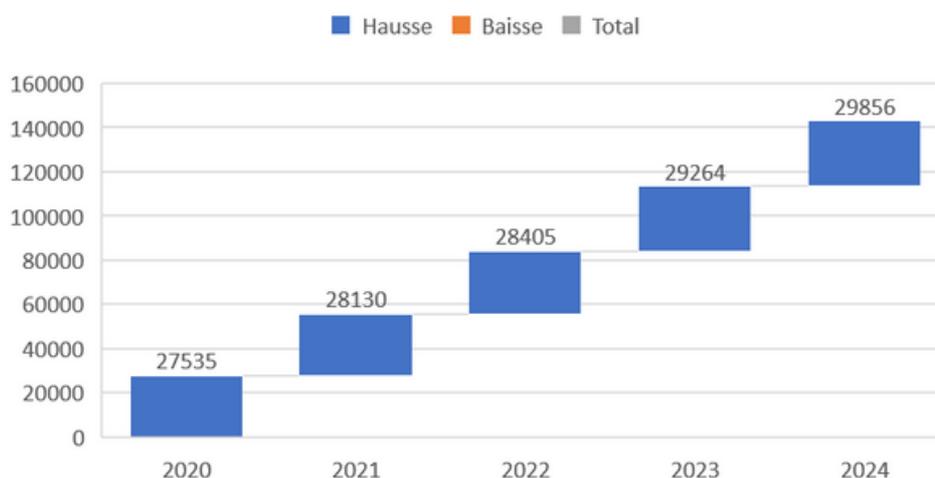
Ainsi, les différentes évolutions auront un impact sur le montant global de la masse salariale prévisionnel 2024 qui augmente de 2,02 % par rapport au BP 2023 (à noter, sans l'augmentation du point d'indice, le budget serait relativement stable à savoir - 0,3 %).

Enfin, et parce que le bien être au travail est important, des actions complémentaires seront menées en 2024 à destination du personnel communal afin d'améliorer leur Qualité de vie au travail. Elles porteront à la fois sur des actions ponctuelles, voire pérennes (dépenses de fonctionnement) et des actions structurantes (dépenses d'investissement). Les effets sont dorés et déjà visibles puisque l'augmentation de la fréquentation pour le service scolaire et les actions mises en place par la collectivité pour les agents en 2023, valorisent, à titre d'exemple, la dynamique et la créativité éducatives de ses acteurs.

* Différence BP 2023/BP2024

ECARTS SIGNIFICATIFS/ENV.	BP2023	BP 2024
Emplois permanents	26 665 302	27 517 177
Heures supp	280 660	117 197
Dispositifs d'insertion	448 458	303 855
Vacations	1 108 237	1 093 736
Remplacements	0	25 208
Emplois été	200 000	200 000
Autres postes de dépenses RH	561 500	599 500
TOTAL	29 264 156	29 856 673

Evolution Masse salariale



Budget primitif 2024

LE FONCTIONNEMENT

Données bilan social

* Répartition par statut et par filière

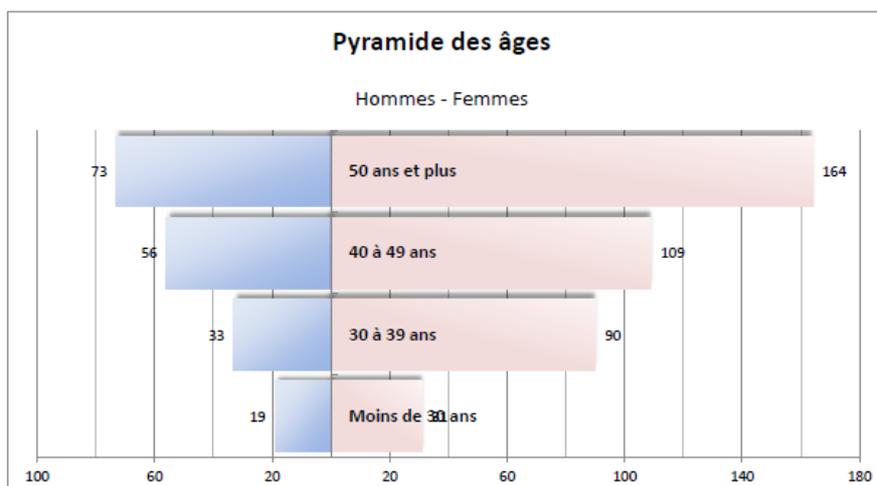
Statuts	Libellé filière (actuel)	F	M	Total général
Contractuels sur emploi permanent	Filière administrative	17	11	28
	Filière animation	1	3	4
	Filière médico-sociale	10		10
	Filière Sociale	18		18
	Filière sportive	2	3	5
	Filière technique	24	8	32
	Sans filière	2	1	3
Nombre Contractuels sur emploi permanent		74	26	100
Fonctionnaires	Filière administrative	96	16	112
	Filière animation	53	32	85
	Filière médico-sociale	35		35
	Filière Médico-Technique	1		1
	Filière Sécurité (Police Municipale)	4	7	11
	Filière Sociale	45	1	46
	Filière sportive	2	6	8
	Filière technique	84	93	177
Nombre Fonctionnaires		320	155	475
Total général		394	181	575

* Répartition par statut et catégorie

Statuts	Libellé catégorie (actuel)	F	M	Total général
Contractuels sur emploi permanent	Catégorie A+	3		3
	Catégorie C	42	8	50
	Catégorie A	15	5	20
	Catégorie B	14	13	27
Nombre Contractuels sur emploi permanent		74	26	100
Fonctionnaires	Catégorie C	243	124	367
	Catégorie A	21	6	27
	Catégorie B	56	25	81
Nombre Fonctionnaires		320	155	475
Total général		394	181	575

Répartition par âges

Tranches d'âges	Sexe		Données		Total Nombre	Total Fréquence
	F	M	Fréquence	Fréquence		
Moins de 30 ans	19	19	7,87%	10,50%	50	8,70%
30 à 39 ans	33	33	22,84%	18,23%	123	21,39%
40 à 49 ans	56	56	27,66%	30,94%	165	28,70%
50 ans et plus	73	73	41,62%	40,33%	237	41,22%
Total général	394	181	100,00%	100,00%	575	100,00%



LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Les atténuations de charges (chapitre 014)

Les atténuations de charges regroupent essentiellement les éléments de péréquation auxquels participe la collectivité. Ainsi, elles s'élèvent à 2 745 K€ et représentent 6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles restent stables par rapport au budget 2023.

Ainsi, les montants versés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année. Cette stabilité offre à la ville plus de visibilité sur sa contribution aux mécanismes de péréquation.

Pour rappel, cette stabilité, accompagnée de ressources fiscales à la hausse profiterait à la collectivité. A l'inverse, cette stabilité, si la collectivité venait à perdre des ressources fiscales (fermetures d'entreprises, optimisation fiscale des entreprises etc.), serait pénalisante.

Il est à noter que la commune contribue, comme la plupart des communes franciliennes, au fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF : 12 K€).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

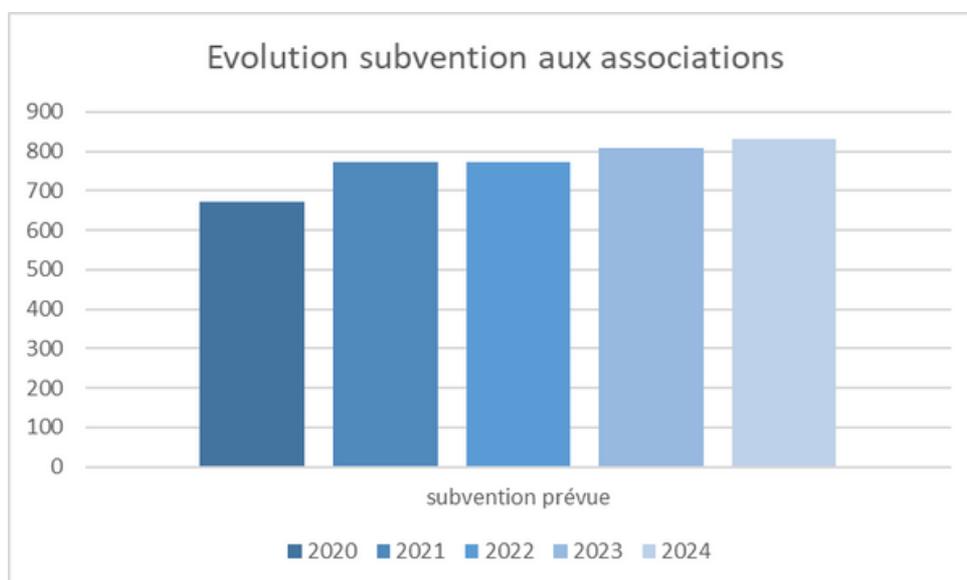
Les autres charges de gestion courante regroupent principalement les frais liés à l'exercice de mandat des élus locaux (indemnités, frais de formation, ...), aux subventions versées aux associations, au Centre Communal d' Action Sociale (CCAS) et à la Caisse des Ecoles (CDE).

Ce chapitre s'établit à 2 176 K€, soit une augmentation de 0,76 %. Ces charges représentent 5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette année encore, la ville augmente son enveloppe dédiée au soutien financier à destination des associations à hauteur de 23 K€. Ainsi, l'enveloppe 2024 passe à 832 K€.

S'agissant des subventions versées au CCAS et à la Caisse des Ecoles, elles sont en fonction des besoins des organismes concernés et correspondent à leurs demandes pour maintenir un haut niveau de prestations aux usagers. Elles représentent respectivement de 370 K€ et de 223 K€.

Ces subventions visent à soutenir les actions réalisées par le CCAS en faveur des publics en difficultés d'une part, et d'autre part les actions réalisées par la CDE à portée éducative et pédagogique en faveur des jeunes Ulissiennes et Ulissiens.



LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Par ailleurs, il a été inscrit la somme de 358 K€ pour les indemnités liées aux fonctions de mandats d'élus et de formations. Ce montant reste relativement stable par rapport à 2023.

De plus, ont été inscrites pour la somme de 252 K€ les dépenses relatives à l'utilisation des outils informatiques de la collectivité (droits d'utilisation, hébergement, licences...).

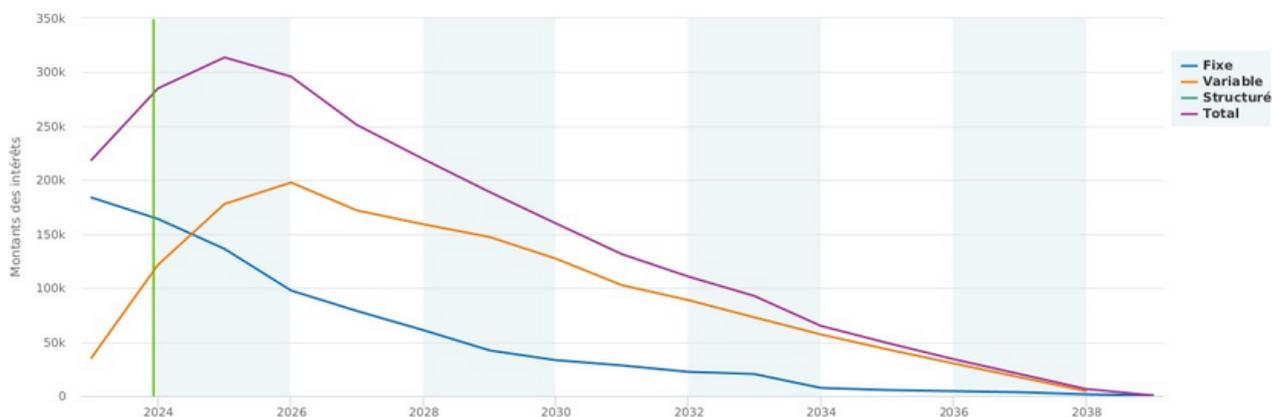
Enfin, les participations de la Commune aux structures intercommunales gérant des compétences particulières (Service d'Incendie et de Secours, Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme aux Moineaux des Ulis..) participent à ce chapitre.

Pour information, les admissions en non valeur, qui regroupent les créances de la ville dont le recouvrement n'a pas abouti malgré les procédures diligentées par le trésorier de la ville, ont fait l'objet d'une provision.

Les charges financières (chapitre 66)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges relatives à la dette de la collectivité. Les intérêts de la dette sont prévus en hausse par rapport à l'exercice 2023. En effet, même si la collectivité a privilégié les emprunts à taux fixes ces dernières années afin de bénéficier des taux historiquement bas sur les marchés financiers, la hausse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, avec comme objectif de « contrer » l'inflation, a pour effet une hausse des taux sur 2024 (hausse des Euribor). Le coût de la hausse appliquée sur nos anciens contrats souscrits à taux variables est estimé à + 74 K€ sur 2024.

Ils représentent 1 % des dépenses réelles de fonctionnement. Compte tenu du niveau actuel des taux, aucune opportunité de refinancements n'est envisagé pour le 1er semestre 2024. Une analyse sera effectuée au 2eme semestre sur cette question.



Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Compte tenu du caractère exceptionnel des dépenses inscrites dans ce chapitre, il est prévu une diminution des dépenses pour l'année 2024, ramenant ce chapitre à 6 K€.

Il convient de noter cependant que les montants alloués aux bourses pour les lauréats du Baccalauréat intègrent un autre chapitre comptable comme le prévoir la nomenclature budgétaire et comptable M57.

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Les provisions de dotation (chapitre 68)

Les provisions doivent être constituées conformément aux principes de prudence et de transparence. Cela signifie que la collectivité, qui suit les directives budgétaires et comptables M57, est tenue de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.

En tenant compte des provisions déjà constituées, il n'est pas prévu de nouvelles dotations pour cet exercice. Il est important de rappeler que ces provisions couvrent les risques associés aux recettes non recouvrées par le comptable public, qui seront admises en non-valeur et en créances éteintes pour l'exercice 2024.

Les opérations d'ordre, notamment l'autofinancement, sont également cruciales.

L'autofinancement ou l'épargne brute correspond à l'excédent de recettes réelles sur les dépenses réelles (à l'exception des recettes et dépenses d'ordre), généré par la section de fonctionnement. Il est donc impératif de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de participer au financement du programme d'équipement de la ville, évitant ainsi le recours à l'emprunt.

Le maintien à un niveau adéquat de l'autofinancement est essentiel pour garantir cette capacité d'investissement, qui donnera une indication claire de la santé financière de la collectivité. Pour l'exercice 2024, l'autofinancement généré au profit de la section d'investissement s'élève à 3 000 K€, dont 1 800 K€ de dotations aux amortissements.

Budget 2024

LES PRINCIPALES RECETTES

S'agissant des recettes de fonctionnement

Total recettes de gestion courante(a) 48 664 180,00

Produits des services, domaine, ventes diverses	4 886 152,00
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	16 524 449,00
Atténuations de charges	320 000,00
Fiscalité locale	17 446 526,00
Dotations et participations	8 266 113,00
Autres produits de gestion courante	1 220 940,00

Total recettes financières(b) 11 334,00

Produits financiers	1 334,00
Produits exceptionnels	10 000,00

Total dépenses réelles de fonctionnement (a+b) 48 675 514,00**Recettes d'ordre 43 470,00**

Amortissements des subventions	43 470,00
--------------------------------	-----------

LE FONCTIONNEMENT

Les recettes

Recettes réelles de fonctionnement	2023	2024	% an
Atténuations de charges (R013)	265,0 k€	320,0 k€	+20,75 %
Produits des services (R70)	4 948,7 k€	4 886,2 k€	-1,26 %
Impôts et taxes (R73)	33 123,3 k€	33 971,0 k€	+2,56 %
Dotations et participations 350R74)	7 223,0 k€	8 266,1 k€	+14,44 %
Autres produits de gestion courante (R75)	1 130,1 k€	1 220,9 k€	+8,03 %
Produits financiers (R76)	4,0 k€	1,3 k€	-66,65 %
Produits exceptionnels (R77)	10,0 k€	10,0 k€	-
Reprises sur amortissement, dotations et provisions (R78)	400,0 k€	0,0 k€	-100,00 %
Autres recettes de fonctionnement	0,0 k€	0,0 k€	-
Recettes réelles de fonctionnement	47 104,2 k€	48 675,5 k€	+3,34 %

Les recettes de fonctionnement de la Ville des Ulis sont principalement constituées de sommes encaissées pour les prestations offertes aux Ulissiennes et Ulisiens, les impôts locaux, ainsi que les dotations de l'État ou d'autres organismes publics.

Ces recettes sont essentielles pour financer les politiques publiques de la municipalité et maintenir en partie l'autonomie financière de la collectivité.

Les évolutions des recettes de fonctionnement pour l'année 2023 prennent en compte différents facteurs exogènes venant modifier les équilibres financiers de la collectivité : tout d'abord, la variation des bases fiscales valorisée à hauteur de 4 %, ensuite, l'application du mécanisme de financement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les prestations liées entre autre à la petite enfance, la mise en application du pacte fiscal et financier avec la CPS qui permet de garantir certaines recettes fiscale (reversement de fiscalité à l'échelle communautaire) et la dynamique des produits provenant des activités municipales.

Les recettes ont augmenté de plus de 3 % par rapport au budget de 2023 (à l'exclusion des résultats de l'exercice précédent) et s'élèvent à 48 718 K€.

Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre enregistre principalement les remboursements liés aux rémunérations du personnel, notamment les indemnités journalières, les remboursements des charges sociales et les avoirs sur factures obtenus par la ville. Étant donné le caractère ponctuel de cette recette et les réalisations des années précédentes, le montant a augmenté de 20 % par rapport à 2023, soit 320 K€.

Les produits des services (chapitre 70)

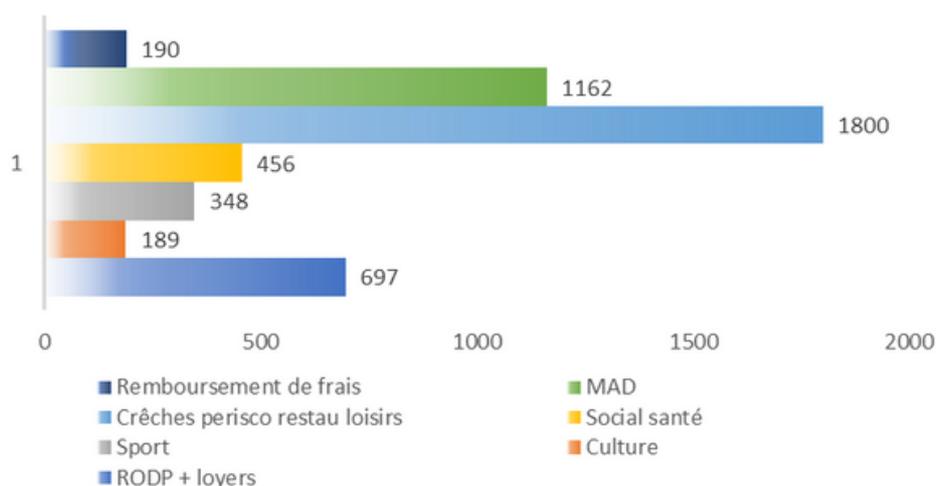
Les recettes estimées à 4 886 K€ représentent 10 % des recettes de fonctionnement. Ce poste connaît une diminution globale de 1,26 %, compte tenu du contexte inflationniste et de la part de revenus consacrée par les familles aux activités municipales et de la perte de certains loyers (MJD). Les produits des services regroupent les revenus liés aux prestations municipales telles que la restauration, les séjours, les accueils de loisirs, les événements culturels et sportifs. Il s'agit également des droits d'usage de l'espace public, des loyers et plus globalement des autorisations d'occupation du domaine public.

LE FONCTIONNEMENT

Les recettes

Les produits de services sont principalement composés de :

- Produits des services à destination de l'enfance et de la petite enfance pour 1 937 K€ (facturation de la restauration scolaire, des services périscolaires et extrascolaires, crèches);
- Produits des services à caractère culturel (billetterie Centre Culturel Boris Vian, Café musique Radazik et cinéma Jacques Prévert) pour 189 K€;
- Produits des services à caractère social et sportif (facturation des prestations en direction des aînés, et tarification des accès à certains équipements sportifs ou sociaux) pour 348 K€;
- Produits des services à caractère de santé (Centre de santé) pour 456 K€;
- Produits des loyers et de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour 697 K€;
- Refacturations auprès de la CPS ou autres (CCAS et Caisse des écoles) pour les agents municipaux mis à disposition (MAD) pour 1162 K€;
- Remboursements de frais par la CPS et pour le fonctionnement de la Maison Intercommunale de l'Emploi (MIE), Bibliothèque, Médiathèque pour 190 K€.



La fiscalité (chapitre 73)

Ce chapitre s'établit à 33 971 K€ soit une augmentation de 2,56 % par rapport au budget 2023. Il représente 70% des recettes de fonctionnement.

Pour rappel, les impôts et taxes regroupent essentiellement la fiscalité des ménages (Taxe foncière sur les propriétés bâties, non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires), l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS) et le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF).

S'agissant des contributions directes (taxe foncière etc..), elle représente la principale source de recettes de la ville. Elle lui permet de maintenir une certaine autonomie financière, même si réduite par les mesures gouvernementales, et dégager des marges de manœuvre indispensable au financement des activités municipales. Elle s'élève à 16 M€.

Une nouvelle fois, afin de préserver le pouvoir d'achat des Ulissiennes et des Ulissiens et ne pas augmenter leur pression fiscale, **la municipalité a fait le choix de reconduire les taux de fiscalité actuels sur l'exercice 2024.**

LE FONCTIONNEMENT

La fiscalité

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12,76%	12,76%	12,76%	12,76%	12,76%	12,76%
Evolution n-1		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux moyen national de référence			25%			
Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties	33,69%	33,69%	33,69%	33,69%	33,69%	33,69%
Evolution n-1	94,52%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux moyen national de référence			22%			
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties	71,96%	71,96%	71,96%	71,96%	71,96%	71,96%
Evolution n-1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux moyen national de référence			50%			

Ainsi, l'évolution du produit fiscal de la collectivité sera uniquement en fonction de la dynamique physique des bases (nouvelles constructions, adjonctions, ou destructions et fermetures d'entreprises etc.), des décisions gouvernementales et des choix fiscaux des acteurs du territoire.

Pour mémoire, l'année 2023 a constitué l'aboutissement de la réforme de la fiscalité directe locale, avec notamment la suppression définitive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Depuis la réforme de la taxe d'habitation et la mise en place des différents mécanismes de compensation, le panier fiscal de la ville s'est vu largement modifié, avec des changements majeurs :

- suppression du produit de taxe d'habitation,
- maintien du produit de taxe d'habitation relatif aux résidences secondaires,
- perception du produit total de taxe foncière sur les propriétés bâties, communale et départementale,
- intégration des effets relatifs au coefficient correcteur : ce coefficient correcteur a été mis en place afin de neutraliser financièrement les effets de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation.

De plus, les bases prévisionnelles 2024 n'ayant pas encore été notifiées à la collectivité à la date d'écriture du présent rapport, ni les éléments fiscaux définitifs de l'exercice 2023, les produits fiscaux attendus dans le cadre de ce budget sont dans les mêmes proportions que ceux perçus en 2023, en intégrant une stabilité des taux d'imposition pour les ménages.

Ce produit a été valorisé de 4,5% (compensations incluses) compte tenu de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, calée sur l'indice des prix à la consommation harmonisée de novembre n-2 à novembre n-1, estimée aux alentours de 3,8 à 4 %.

Indices des prix à la consommation

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015

	Pondérations 2023	novembre 2022	octobre 2023	novembre 2023 (p)
Ensemble IPC*	10 000	6,2	4,0	3,4
Alimentation	1 624	12,1	7,8	7,6
- Produits frais	238	12,7	1,1	6,6
- Autre alimentation	1 386	12,0	9,1	7,8
Tabac	185	0,3	9,9	9,8
Énergie	857	18,4	5,2	3,1
Produits manufacturés	2 322	4,4	2,2	1,9
Services	5 012	3,0	3,2	2,7
Ensemble IPCH**	10 000	7,1	4,5	3,8

(p) données provisoires

*: indice des prix à la consommation **: indice des prix à la consommation harmonisé

Champ : France

Source : Insee - Indices des prix à la consommation

LE FONCTIONNEMENT

Les recettes

S'agissant de l'attribution de compensation versée par la CPS, son montant reste relativement stable, soit 14 574 K€.

En effet, l'attribution de compensation neutralise financièrement les transferts d'impôts (« impôts ménages » et fiscalité professionnelle) ainsi que les transferts de charges, généralement induits par des transferts de compétences, entre la Ville et la CPS. Son montant, généralement reconduit d'une année sur l'autre, varie potentiellement lors de nouveaux transferts de charges.

Sans modification du périmètre de compétences transférées, il intègre l'impact lié au transfert du personnel dans le cadre du transfert de la compétence voirie, la neutralisation des charges liées à l'animation du parc d'activité de Courtaboeuf et la modification du montant de crédits consacrés à l'entretien de la voirie de la ville.

Depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2010, son montant est également modulable par délibérations concordantes prises par la CPS et les communes de son territoire, ou en cas de diminution des bases imposables réduisant le produit global disponible.

Par ailleurs, le financement de la prévention spécialisée exercée dans les "zones urbaines sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale" a été pris en compte.

S'agissant du FSRIF, pour lequel la ville est contributrice et bénéficiaire, il est prévu par prudence un maintien de son montant, compte tenu de la réforme des indicateurs financiers et de l'application du décret du 9 mai 2023 qui met en cohérence les dispositions réglementaires du CGCT avec plusieurs mesures issues de la loi de finances pour 2023, dont les modalités de versement du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF). Son montant passe ainsi à 1 600 K€.

Pour rappel, le dispositif de péréquation horizontale, le FSRIF a été créé en 1991 afin d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France et de gommer les inégalités de territoires.

S'agissant des autres taxes (taxe sur les pylônes électriques, taxe de consommation finale électricité, taxe de séjour, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe additionnelle sur les droits de mutation, dotation de solidarité communautaire...), elles représentent la somme totale de 1 798 K€.

Les dotations et participations (chapitre 74)

La ville a prévu le versement de la somme de 8 266 K€ de participations et autres dotations sur l'exercice 2024, soit une évolution de 14 % par rapport au budget 2023. Elles représentent 17 % des recettes de fonctionnement.

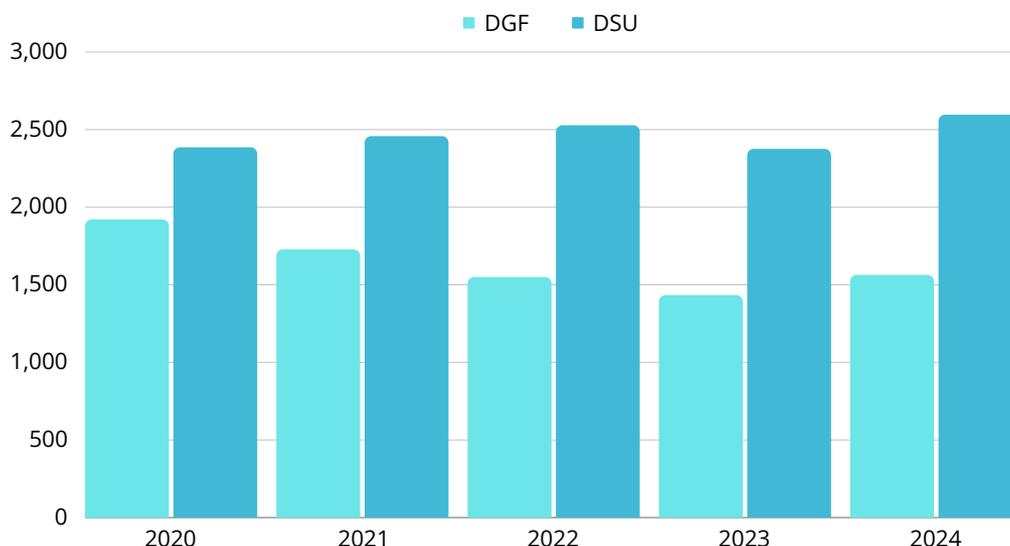
Elles regroupent principalement les versements de l'État en faveur de la commune telles que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et les compensations fiscales. Ce chapitre comprend également les versements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

S'agissant de la DGF, il est prévu une augmentation de cette dotation compte tenu des annonces gouvernementales dans le cadre du projet de loi des Finances pour 2024, soit un montant de 1 564 K€ pour la collectivité.

La DSU, quant à elle, devrait poursuivre sa dynamique, à savoir une inscription à hauteur de 2 596 K€. Cette dotation est versée par l'État aux villes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un classement établi sur la base d'un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux.

LE FONCTIONNEMENT

Les recettes



Pour information, la perte estimée depuis 2020 de la DGF s'élève à plus de 488 K€. La perte cumulée pour cette même période, si le montant avait été le même qu'en 2020, s'élève lui à 1 052 k€.

La DSU, quant à elle, dont la progression estimée sur la même période est de l'ordre de +10 K€, ne suffit donc pas à combler la perte de la DGF compte tenu d'un gain global de 200 K€ si le montant était resté équivalent à 2020.

S'agissant des subventions et dotations de la CAF, de la région et du Département, elles s'élèvent à 3 415 K€ et tiennent compte, notamment pour la CAF, des fréquentations potentielles des structures d'accueil des jeunes Ulissiennes et Ulissiens et des sommes perçues ces 3 dernières années. Son évolution traduit également les efforts consentis par la ville dans sa politique du bien grandir.

S'agissant des compensations aux exonérations de taxes, les montants ont été inscrits en augmentation, à savoir 600 K€. En effet, au stade de la rédaction du présent rapport, les compensations prévisionnelles 2023 ne sont pas encore notifiées à la collectivité. Ils tiennent compte des versements réalisés en 2023.

Pour mémoire, la disparition de la taxe d'habitation engendre de fait la disparition des compensations de taxe d'habitation dont bénéficiait la ville.

Il est également rappelé que les allocations compensatrices sont des allègements fiscaux décidés par le législateur qui visent soit à adapter l'impôt aux facultés contributives des contribuables, soit à mettre la fiscalité au service de politiques incitatives. Ces allègements sont alors compensés par l'Etat.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les produits inscrits dans ce chapitre, qui s'élèvent à 1 220 K€ proviennent principalement des loyers que perçoit la collectivité pour son patrimoine immobilier (845 K€). Ces revenus sont en augmentation par rapport au budget précédent compte tenu des revalorisations contractuelles prévues. Par ailleurs, il est prévu également des redevances versées par les concessionnaires (350 K€), notamment pour la gestion du marché.

Ces recettes sont en augmentation de 8 % par rapport au budget 2023. Elles représentent 3 % des recettes de fonctionnement.

Les produits financiers (chapitre 76)

Ce chapitre, qui s'élève à 1 K€, représente le remboursement des intérêts de la dette par la CPS dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie transférée. Cette opération se neutralise financièrement compte tenu de la dette payée par la ville à cet effet.

LE FONCTIONNEMENT

Les recettes

Produits Exceptionnels (Chapitre 77)

Ce chapitre contient des recettes exceptionnelles, dont seulement 10 K€ sont nécessaires pour régulariser les opérations sur exercices antérieurs.

Amortissement des Subventions (Chapitre 042)

Ce chapitre enregistre les quotes-parts des amortissements des subventions qui ont financé des biens amortissables. Cette quote-part s'élève à 43 K€.



En quelques mots

Au contraire des dépenses de fonctionnement qui sont liées à des activités courantes, les dépenses d'investissement ont pour conséquence l'augmentation du patrimoine de la ville.

Elles portent à la fois sur des travaux (constructions, rénovations, aménagements..), sur des acquisitions de matériels ou encore sur le remboursement du capital de la dette.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 12 810 K€.



Les dépenses d'investissement
Par opération



les principaux ratios
Focus



Les recettes d'investissement
Par chapitre



La dette de la collectivité
Focus

Budget 2024

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales opérations

Montant total 10 799 533,00

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
100	BATIMENT DIVERS		2 552 143,71	0,00	641 322,00	641 322,00	0,00	641 322,00
1000	ACQUISITIONS FONCIERES		807 854,97	0,00	107 000,00	107 000,00	0,00	107 000,00
200	ENSEIGNEMENT FORMATION		5 989 636,52	0,00	1 458 300,00	1 458 300,00	0,00	1 458 300,00
2000	RENOUVELLEMENT MATERIEL DES SERVICES		2 580 253,75	0,00	777 339,00	777 339,00	0,00	777 339,00
20172	RENOVATION DES TOITURES PYRAMIDALES		3 353 063,52	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
20191	ESPACE COMMERCIAL COURDIMANCHE		67 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20211	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE AVELINES		1 164 634,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20231	REHABILITATION DES GROUPES SCOLAIRES		0,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
20232	CREATION DE COURS VEGETALISEES DANS LES ECOLES		0,00	0,00	530 000,00	530 000,00	0,00	530 000,00
20233	REMPLACEMENT DU RESEAU DE CHAUFFAGE PRIMAIRE		0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
300	CULTURE		730 035,84	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00
3000	NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		3 748 808,30	0,00	1 005 072,00	1 005 072,00	0,00	1 005 072,00
400	SPORT ET JEUNESSE		2 222 963,64	0,00	837 000,00	837 000,00	0,00	837 000,00
800	AMENAGEMENTS URBAINS		3 994 949,11	0,00	1 383 500,00	1 383 500,00	0,00	1 383 500,00
TOTAL			22 031 408,35	0,00	10 799 533,00	10 799 533,00	0,00	10 799 533,00

Autres 2 010 550,00

Dont capital de la dette 1 489 320,00

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses

En 2024, la Ville affiche un niveau de dépenses inédit de 12 810 K€ dont 1 489 K€ consacré au remboursement de la dette en capital.

La priorité est donnée à la rénovation thermique des Groupes Scolaires et à l'adaptation de la ville aux effets du réchauffement climatique et au bien-être des habitants, par le rafraîchissement urbain, la renaturation et la perméabilisation des sols.

De plus, la Ville maintient son effort dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie, de la valorisation du patrimoine et du rayonnement culturel et sportif.

Ces investissements s'inscrivent dans une démarche écoresponsable, qu'il s'agisse des techniques d'achats déployés, des procédés de construction, du choix des matériaux, de la performance énergétique des matériels acquis ou encore des critères environnementaux que la ville impose à ses partenaires économiques.

Aussi, au programme d'équipements, qui s'élève à 10 799 K€, figurent notamment :

- les opérations de type autorisations de programme/ Crédits de paiement (AP/CP) compte tenu de leur montant et de leur pluriannualité ;
- Les opérations ponctuelles ;
- Les opérations globales.

La gestion en Autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP) (en cours d'achèvement ou à solder).

Le Conseil municipal a mis en place des (AP) comportant des (CP) dont certains doivent être budgétés sur l'exercice 2024.

Les AP sont des autorisations budgétaires qui fixent le montant maximum des dépenses pouvant être engagées pour un projet spécifique. Ils définissent les objectifs, les délais et les ressources alloués à chaque investissement. Cela permet de s'assurer que les projets sont réalisés dans les limites budgétaires prévues et qu'ils contribuent aux objectifs stratégiques de la collectivité.

Les CP, quant à eux, sont des crédits budgétaires qui autorisent les dépenses réelles pour un projet inscrit en AP. Ils permettent de débloquer les fonds nécessaires à la réalisation des investissements, en respectant les plafonds fixés par les AP. Les CP sont généralement alloués de manière progressive, en fonction de l'avancement des projets et des besoins financiers.

S'agissant du Contrat départemental (opérations 20152, 20167, 20168, 20169, 201611 et 201610) : pour rappel, cette Autorisation de Programme comprenait 5 opérations faisant l'objet d'un financement du Département de l'Essonne. Actuellement, aucune dépense n'est prévue dans le cadre de cette AP. Les autres opérations du programme étant terminées, le montant global de cette AP/CP, est maintenu à hauteur de 4 222 K€.

S'agissant du programme sur la vidéosurveillance (opération 201611) : compte tenu de l'avancée de cette AP, il convient de ne pas abonder son montant en 2024 et de ne pas augmenter l'autorisation de programme. Le montant global de cette AP/CP est de 1 150 K€.

S'agissant de la rénovation des toitures pyramidales (opération 20172) : l'exercice 2024 sera la phase 3 de cette AP. Afin de poursuivre les travaux de rénovation énergétique des toitures, sur les bâtiments présentant les mêmes caractéristiques, il convient d'abonder les CP pour l'année 2024 à hauteur de 500 K€.

S'agissant de la construction d'un nouveau centre de loisirs (opération 20181) : Le projet, datant de 2018, portait initialement sur la réalisation d'une structure d'accueil pour les jeunes Ulissiennes et Ulissiens, n'a pas abouti. Ainsi, l'autorisation de programme a été clôturée par une délibération spécifique. Dès lors, il n'y a pas lieu d'augmenter ni de réviser le montant des crédits de paiement.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses

S'agissant de la rénovation des espaces Courdimanche (opération 20191) : compte tenu de l'avancée du projet, il n'y a pas lieu d'abonder les CP de cette AP. Le montant de l'AP est maintenu à son niveau actuel.

Par ailleurs, cette année, 3 nouvelles AP sont mises en place pour assurer une gestion rigoureuse et transparente des investissements majeurs et pluriannuels prévus par la ville. Ils permettent de planifier et de contrôler les dépenses liées aux projets d'investissement, en garantissant une utilisation efficiente des ressources financières.

Les AP ainsi créées sont les suivantes :

- La rénovation des groupes scolaires (opération 20231) avec une enveloppe prévisionnelle de 21 000 000 € sur la période 2024-2027. Ce programme vise à acter la réalisation du Plan école voulu par la Municipalité.
- La création de cours végétalisées dans les écoles (opération 20232) pour un montant global estimé à 2 300 000 € sur la période 2024-2027. Ce programme vise à assurer un meilleur suivi des travaux qui seront effectués sur l'ensemble des cours d'écoles, conformément au projet municipal.
- Les travaux de remplacement sur le réseau de chauffage primaire (opération 20233) avec une enveloppe prévisionnelle à hauteur de 6 500 000 € sur la période 2024-2027. Ce programme vise à anticiper les travaux à réaliser sur le réseau de chauffage primaire de la ville compte tenu de leur vétusté.

Les opérations ponctuelles :

-Le réaménagement du centre-ville, opération confiée à la SORGEM (opération 20026) : 0 €.

Cette opération d'aménagement de grande ampleur, sous le mandat de la SORGEM, devait être clôturée au 4^{ème} trimestre 2022. Des restes à réaliser seront établis compte tenu des litiges et interrogations subsistants sur cette opération.

-Le réaménagement des espaces extérieurs des Amonts (opération 20028) : 0 €. Il s'agit également d'une opération d'aménagement réalisée sous le mandat de la SORGEM. L'opération étant terminée, et les crédits prévus à cet effet ayant été consommés, la ville donnera quitus à la SORGEM pour clore ce dossier. L'intégration de l'équipement dans le patrimoine communal interviendra en 2023.

-L'extension du groupe scolaire des Avelines (opération 20211) : 0 €. Les travaux ont vocation à répondre aux besoins de l'école en surface suite à l'augmentation des effectifs et visent à améliorer la cohabitation du groupe scolaire et de l'accueil de loisirs. Ces derniers sont terminés.

Les opérations globales qui font l'objet d'une enveloppe définie annuellement:

-La remise en état des bâtiments municipaux (opération 100) : a été prévue au budget la somme totale de 641 K€ pour l'année 2024. L'accent sera particulièrement mis sur la rénovation thermique des infrastructures publiques. A titre d'exemple, il est prévu 120 K€ pour des travaux de rénovation du marché couvert, des conteneurs et du compacteur, ainsi que la poursuite des travaux d'isolation thermique et d'aménagement aux logements de la Dimancherie (40 K€). D'autres travaux de rénovation porteront sur les locaux de la résidence la Chataigneraie (40 K€), l'aménagement des nouveaux locaux du service vie associative (40 K€), l'acquisition de matériels divers pour les services municipaux (40 K€), la mise en place de Leds dans certains équipements administratifs (40 K€), le remplacement de dispositifs de sécurité à la MPT des Amonts (15K€), des études diverses (50 K€) et la participation au financement d'une partie des travaux à la caserne des pompiers (50 K€) . Pour autant les travaux d'accessibilité ne sont pas négligés avec, par exemple, des travaux prévus à l'ADAP à hauteur de 60 K€.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses

-Le secteur enseignement - formation (opération 200) : 1 458 K€ sont destinés à répondre aux besoins de nos jeunes Ulissiennes et Ulisiens. En effet, il s'agira cette année de monter en puissance dans l'extension du Groupes Scolaires du Parc (600 K€). Par ailleurs, il est prévu la mise en place d'aire de jeux dans l'enceinte de l'école de la Queue d'Oiseau (250 K€) ainsi que la mise en place d'une circulation propre-sale à la cantine de cet établissement (150 K€), des travaux de réhabilitation des accueils de loisirs du Bois des Carrées et des 4 Saisons (60K€), la mise en place de leds dans certaines écoles (25 K€), l'acquisition de matériels de restauration chaud / froid (30 K€). L'acquisition de matériels divers pour le bon déroulement des activités dédiées à l'enseignement représente 201 K€. Enfin, la réfection des clôtures aux abords des écoles et les travaux de sécurisation PPMS représentent 90 K€ et les études prévisionnelles 30 K€.

-L'aménagement urbain (opération 800) : 1 383 K€ sont estimés pour des travaux portant sur la réhabilitation et la remise aux normes de la galerie technique (300 K€), la réalisation d'aires de jeux (230 K€) sur divers sites de la ville (Barceleau etc.), de la mise en place de plantations - vergers, forêts urbaines, forêts gourmandes- sur divers sites (160 K€), la poursuite des travaux de dépollution dans le cadre de la ferme agro écologique (25 K€) les réseaux de chauffage, routes, voiries et électriques (290 K€), des travaux de modernisation des sous stations pour répondre aux problématiques énergétiques (30K€), le changement de mobiliers au parc Paul Loridant (40 K€) et l'acquisition de tables de pique-nique (10 K€). De plus, il est prévu des travaux de réfection dans les serres municipales à hauteur de 21 K€ et des travaux sur l'éclairage public appartenant la ville (20 K€). Il est également prévu de poursuivre l'élaboration du plan vélo, du plan lumière et du plan accessibilité pour un budget total de 90 K€. Enfin, la mise en place d'un caniparc (10 K€) d'un chalet des chats sur l'emprise de l'EPHAD (10 K€) et du projet urbain partenarial (65 K€) compléteront cette opération.

-Les acquisitions foncières (opération 1000): 107 K€ ont été inscrits au budget pour cette opération. Il s'agit d'une surcharge foncière consentie par la Ville lors de la réalisation de la résidence des Hautes-Plaines qui est versée chaque année.

-Le renouvellement de gros matériels nécessaires au fonctionnement des services (opération 2000) : 777 K€ sont prévus pour le renouvellement partiel de la flotte automobile par l'acquisition de véhicules propres et le développement de la mobilité douce (55 K€), le renouvellement de matériels et outillages de chantiers (35 K€), le renouvellement de matériels sur les sites culturels et sportifs (145 K€), l'acquisition de matériels chaud froid (16 K€), l'acquisition de matériels de vidéo surveillance (75 K€) et divers matériels pour les services municipaux (435 K€).

-Les investissements dans le secteur jeunesse et en particulier sur les infrastructures sportives (opération 400) : 837 K€ ont été prévus au budget 2024 pour la réalisation de travaux divers sur les équipements sportifs dont notamment la piscine économie d'énergie, mise en place de GTB.. (222 K€), les études pour la construction d'une salle multisports (30 K€), les travaux de mise aux normes et de performance énergétique des gymnases, notamment la mise en place de leds au gymnase des Amonts (150 K€), le déplacement du pas de tir à l'arc (200 K€), la réalisation d'un plateau d'évolution aux Amonts (170 K€), la rénovation des vestiaires du club House des tennis de Courtaboeuf (20 K€) et la mise en place de garde corps conforme dans 3 gymnases (25 K€).

-Le secteur culturel (opération 300) : cette opération représente 60 K€ dont 30 K€ sont prévus pour les études et le déplacement de l'accueil et 10 K€ pour le changement du dispositif de sécurité du Centre Culturel Boris Vian. 20 K€ sont prévus pour les travaux d'économie d'énergie sur certains sites culturels (éclairage Boris Vian etc..) et l'acquisition de matériels.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses

-Les investissements informatiques et nouvelles technologies (opération 3000) : L'année 2024 est une période d'investissements stratégiques (1005 K€). Ceux-ci visent à renforcer la sécurité du Système d'Information (SI), à améliorer les projets métiers et à moderniser les équipements pour maintenir une efficacité opérationnelle continue.

D'une part, les projets métiers sont au cœur des améliorations continues de la Ville, visant à offrir des services plus efficaces et modernes pour les citoyen.ne.s et les agent.e.s grâce à l'acquisition et la mise en place d'un parapheur électronique (60 K€), la publication des actes administratifs et bornes interactives (60 k€), la conception d'un site Intranet de la Ville (60 K€) et le remplacement de solutions pour la police municipale (36 K€). D'autre part, le renforcement de l'infrastructure est essentiel pour assurer une performance optimale et une gestion sécurisée des données. Ainsi il est envisagé des études de mise en conformité des salles informatiques (24 k€), des études de sécurisation du réseau physique et logique (24 k€), la refonte et la sécurisation du réseau physique et logique (156 k€).

Puis, le renforcement de la sécurité des Système d'Information permettra de prévenir les menaces potentielles et protéger les données sensibles. Cela passera par le changement d'antivirus et mise en place d'un SOC (54 k€) et la réalisation de prestations liées au plan de sécurisation de l'ANSSI (84 k€).

Par ailleurs, le maintien en condition opérationnelle et le développement des communications internes et externes permettront de maintenir une interaction fluide avec les citoyens et les partenaires. Cette démarche fera l'objet d'une extension des moyens de communication vers la piscine (12 k€) et d'études de migration téléphonie vers communication unifiée (30 k€).

Aussi, le renouvellement des équipements au terme de leur durée de vie est essentiel pour maintenir en état des outils de travail modernes et performants. Cette démarche portera sur l'acquisition de matériels divers à hauteur de 175 K€.

La ville travaille enfin sur la mise en place d'une politique d'acquisition des équipements visant à acquérir 20 % de son parc en matériel de réemploi, et de recyclage de matériels en fin de vie. Il est précisé que la politique de renouvellement systématique des équipements obsolètes vise, au-delà d'une meilleure efficacité de l'administration, à réduire son empreinte carbone en choisissant du matériel moins énergivore et conçu de manière éco responsable. Cette politique s'accompagne d'une sensibilisation des agents sur les bons usages de la messagerie et des outils collaboratifs afin de diminuer leur empreinte carbone.

Exercices	2024	2025	2026	2027
Application métier	240 672 €	250 000 €	300 000 €	300 000 €
Projet	229 200 €	238 500 €	288 500 €	288 500 €
Licences	11 472 €	11 500 €	11 500 €	11 500 €
Infrastructure	266 880 €	430 000 €	130 000 €	10 000 €
Matériel réseau	39 600 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Périphériques	1 800 €	20 000 €	20 000 €	- €
Projet	225 480 €	150 000 €	100 000 €	- €
Serveurs	- €	250 000 €	- €	- €
Licences Bureautiques	79 560 €	79 200 €	79 200 €	79 200 €
Abonnement	79 560 €	79 200 €	79 200 €	79 200 €
PC et écrans	126 600 €	140 930 €	147 577 €	154 555 €
Ecrans	30 000 €	31 500 €	33 075 €	34 729 €
PC Fixes	25 200 €	26 460 €	27 783 €	29 172 €
PC Portables	71 400 €	74 970 €	78 719 €	82 654 €
Tablettes	- €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Périphériques	60 960 €	99 520 €	155 560 €	98 440 €
Audio Visuel	- €	10 000 €	13 000 €	13 000 €
Périphériques	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
TNI	48 960 €	77 520 €	130 560 €	73 440 €
Sécurité	142 800 €	156 000 €	200 000 €	200 000 €
Licences	4 800 €	1 000 €	1 000 €	- €
Projet	138 000 €	155 000 €	- €	- €
Téléphonie	87 600 €	59 600 €	114 600 €	19 600 €
Projet	42 000 €	40 000 €	55 000 €	- €
Téléphonie fixe	36 000 €	10 000 €	50 000 €	10 000 €
Téléphonie mobile	9 600 €	9 600 €	9 600 €	9 600 €
Total général	1 005 072 €	1 215 250 €	1 126 937 €	861 795 €

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses

-Enfin, il est inscrit au budget 2024 le versement des fonds de concours liés au transfert de la compétence voirie (Ville et Courtaboeuf) pour un total de 413K€ ainsi que des remboursements de cautions aux entreprises dont le bail d'occupation de locaux ou du domaine public s'achève, pour un montant de 60 K€.

Les opérations d'ordre (chapitre 040)

S'agissant des opérations d'ordre, il est inscrit la somme de 43 K€ pour le remboursement des annuités des subventions amortissables.

Budget 2024

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales opérations

Montant total 12 810 083,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 260 760,00	0,00	2 263 000,00	2 263 000,00	2 263 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	6 000 000,00	0,00	6 500 000,00	6 500 000,00	6 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 260 760,00	0,00	8 763 000,00	8 763 000,00	8 763 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	650 000,00	0,00	917 431,00	917 431,00	917 431,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	59 000,00	0,00	29 652,00	29 652,00	29 652,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	587 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des recettes financières		1 302 000,00	0,00	1 047 083,00	1 047 083,00	1 047 083,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 562 760,00	0,00	9 810 083,00	9 810 083,00	9 810 083,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 000 000,00		1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 100 000,00		1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 100 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
TOTAL		11 662 760,00	0,00	12 810 083,00	12 810 083,00	12 810 083,00

dont op. ordre 3 000 000,00

Dont emprunt prévisionnel

6 500 000,00

L'INVESTISSEMENT

Les recettes

Les recettes d'investissement sont utilisées pour financer des opérations qui sont destinées à être durablement inscrites à l'actif, ainsi que l'acquisition de biens qui feront partie intégrante du patrimoine de la collectivité. Elles diffèrent des recettes de fonctionnement, qui correspondent à des recettes courantes.

Dès lors que le budget est voté sans reprise des résultats de l'exercice précédent, les recettes qui en relèvent ne seront intégrées qu'à l'occasion du budget supplémentaire. Il convient ici de noter que les subventions et participations reçues par la Ville se maintiennent, à ce stade, en 2024 ; toutefois, en fonction de l'état d'avancement des recherches de financements, là encore, ces données pourront évoluer en budget supplémentaire.

Les principales sources de financement des dépenses d'investissement sont ainsi en adéquation avec celles présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2024. Elles s'élèvent à 12 810 K€ et se décomposent principalement de la manière suivante :

Opérations d'ordre d'investissement (chapitres 021 et 040) :

Ces deux postes contribuent à l'autofinancement de la collectivité à partir des excédents de la section de fonctionnement. L'autofinancement est réalisé lors de l'approbation des résultats de l'année, de l'affectation des résultats définitifs et de la couverture du besoin de financement constaté à la section d'investissement.

- Virement de la section de fonctionnement : 1 200 K€
- Dotations aux amortissements : 1 800 K€

Grace à l'effort collectif et au travail réalisé au sein de la collectivité par les élus et l'Administration, ce poste progresse de 900 K€ par rapport à l'an dernier.

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :

Pour mémoire, le FCTVA est un dispositif de soutien de l'État à l'investissement local qui vise à compenser la TVA payée par la ville sur certaines dépenses d'investissement. Il ne s'agit pas d'un remboursement d'une fraction de la TVA, mais plutôt d'une compensation. Son montant correspond à 16,404 % des dépenses éligibles connues à la date d'établissement du présent rapport. De plus, le montant inscrit au budget ne tient pas compte du travail d'optimisation du FCTVA réalisé par les services financiers de la collectivité. Enfin, une attention particulière sera portée aux modifications des critères d'éligibilité de ce dispositif apporté par le PLF 2024. En effet, il est rappelé par exemple que les aménagements de terrains vont de nouveau être éligibles au Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

- Fonds de compensation de la TVA : 717 K€

Taxe d'aménagement : Il s'agit d'une taxe locale perçue sur toutes les opérations de construction ou d'agrandissement nécessitant un permis de construire ou une déclaration préalable.

Cette recette est dynamique et difficilement estimable. Montant : 200 K€

Subventions d'investissement (chapitre 13) :

Il s'agit principalement de subventions pour le financement de matériels dans les écoles, dans le cadre des appels à projets France Relance et d'autres mesures visant à améliorer la sécurité informatique de la ville. De plus, la Ville devrait bénéficier cette année du financement de projets ciblés dans le cadre de la politique de la Ville (CPS). Par ailleurs, des projets d'envergure tels que la rénovation thermique des groupes scolaires, la réhabilitation et l'extension des écoles de Courdimanche, des Avelines et du Parc, la réalisation des cours oasis, la troisième phase de rénovation des toitures pyramidales et la création d'aires de jeux feront l'objet de demandes de subventions. Enfin, la ville prévoit 110 K€ de recettes provenant des amendes de police.

Subventions d'équipement : 2 153 K€

L'INVESTISSEMENT

Les recettes

Emprunts - Dépôts et cautionnements reçus (chapitre 16 - 165) :

Afin de financer les nouveaux projets, et plus globalement le programme d'investissement 2024 de la Ville, une ligne d'emprunt a été prévue. Cet emprunt ne sera réalisé qu'en fonction des capacités financières de la Ville, en tenant compte du niveau de son autofinancement définitif et des besoins de trésorerie. Une attention particulière sera portée sur les conditions d'emprunts en 2024.

- Emprunts : 6 500 K€

Des remboursements de cautions sont prévus au budget et seront engagés en fonction de départs de locataires et de la finalisation de certains chantiers pour lesquels il conviendrait d'effectuer des régularisations à hauteur de 20 K€.

Les produits des cessions d'immobilisations (chapitre 024)

Il est prévu une cession foncière au niveau du Ring des Ulis afin de permettre la poursuite des travaux en cours sur le site à hauteur de 80 K€.

Autres immobilisations financières (chapitre 27)

Il s'agit du remboursement par la CPS de la dette relative à la compétence voirie. Ce montant, défini lors du transfert, est dégressif jusqu'à son extinction.

-Immobilisations financières 29 K€

En quelques mots

Les ratios et les épargnes d'une commune font référence aux indicateurs financiers utilisés pour évaluer la santé financière et la gestion des ressources d'une collectivité locale.

Ces mesures permettent de comprendre la capacité d'une commune à gérer ses ressources et ses dépenses.

LES ÉPARGNES, LES RATIOS ET LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ



Les épargnes
focus



La dette de la collectivité
Focus



Les ratios
focus

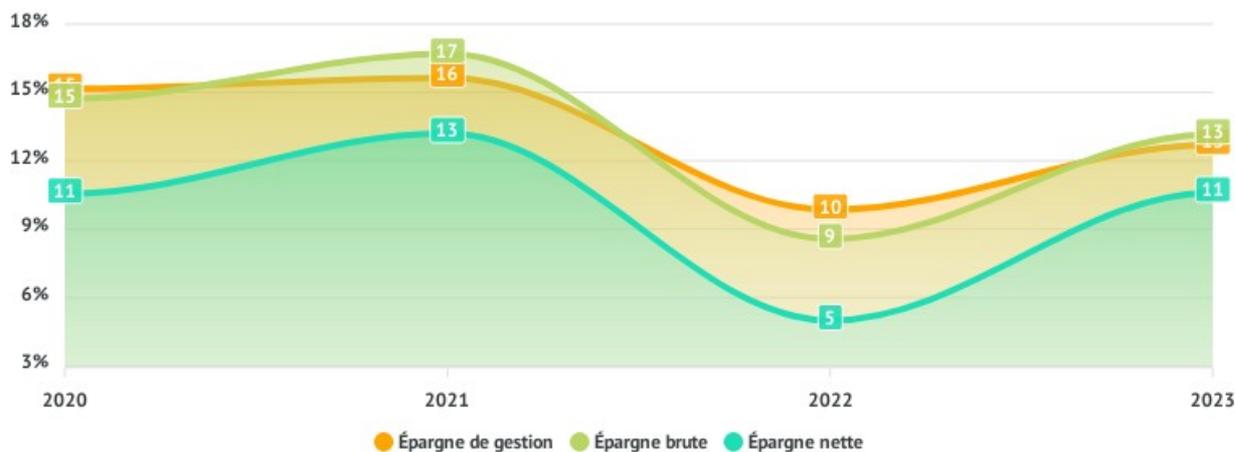
Pour aller plus loin

LES ÉPARGNES

Il convient de noter que les ratios et les épargnes peuvent varier d'une commune à l'autre en fonction de nombreux facteurs, tels que la taille de la commune, ses revenus, ses dépenses et ses priorités en matière d'investissement. Il est important pour une commune de surveiller régulièrement ces indicateurs financiers afin de maintenir une gestion financière saine et durable.

Taux d'épargne

	2020	2021	2022	2023	%/an
Épargne de gestion	15 %	15 %	9 %	12 %	-7.17%
Épargne brute	14 %	16 %	8 %	13 %	-2.44%
Épargne nette	10 %	13 %	4 %	10 %	0.00%



Pour aller plus loin..

Conséquence d'un contexte inflationniste et d'une perte de vitesse des recettes depuis 2022, les épargnes de la ville tendent à revenir à leur niveau d'avant COVID.

La robustesse financière de la Ville, assurée par un produit fiscal augmenté, permet ainsi d'absorber les effets de la crise, tout en déployant le projet de mandat.

Dans ce contexte, le pilotage resserré des dépenses et des recettes se poursuivra encore afin de préserver un juste équilibre entre un service public en adéquation avec les objectifs de la municipalité et le maintien de fondamentaux budgétaires sains.

Enfin, l'épargne nette est en augmentation par rapport au budget primitif 2023, avec un amortissement de la dette comparable. Cette épargne nette cumulée avec les recettes propres d'investissement et les subventions qui sont dynamiques en 2023 suffisent pour le financement des projets d'investissement de la ville.

Ainsi, le budget 2024 présenté est conforme à la trajectoire élaborée dans le cadre de la stratégie financière définie pour la période 2021-2026, tout en absorbant des effets conjoncturels et structurels qui impactent fortement le poste des fluides et de la masse salariale. Les équilibres financiers sont respectés grâce à un niveau d'épargne préservé.

LES RATIOS BUDGÉTAIRES

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 807,15
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 924,01
3	Dépenses d'équipement brut / population	443,23
4	Encours de dette / population (2) (3)	493,52
5	DGF / population	164,47
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	65,33 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	97,67 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23,04 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	25,65 %
10	Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

Les ratios obligatoires de niveau

- 1 Les dépenses par habitant : ce ratio permet de connaître la charge en terme de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale.
Mode de calcul : Dépenses de fonctionnement / population
- 2 Les recettes par habitant : ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale
Mode de calcul : Recettes de fonctionnement / population
- 3 Le produit fiscal par habitant : ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale.
Mode de calcul : Total des recettes fiscales / population
- 4 L'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant : ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant au sein de la collectivité locale.
Mode de calcul : Dotation globale de fonctionnement / population
- 5 L'effort d'équipement par habitant : ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale.
Mode de calcul : Dépenses brutes d'équipements / population
- 6 La dette par habitant : ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale.
Mode de calcul : Encours de la dette au 31 décembre / population

Les ratios de solvabilité budgétaire

- 7 Taux d'épargne brute : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.
Mode de calcul : Epargne brute / recettes de fonctionnement
- 8 Potentiel fiscal : ce ratio correspond au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux moyens nationaux de sa strate.
Mode de calcul : Produits taxes locales (bases locales d'imposition x taux moyens nationaux)
- 9 Taux d'endettement : ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes.
Mode de calcul : Encours de la dette au 31 décembre / recettes de fonctionnement

Pour aller plus loin

LA DETTE

Synthèse

En date du 04/12/2023

	Nombre de financements	14	12 535 488€ CRD (au 04/12/2023)
	Durée de vie résiduelle	14 ans et 8 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	11 ans	
	Taux fixe (part de l'encours)	70,52%	2,27% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2023)
	Taux variable (part de l'encours)	29,48%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	1 489 K€	1 773 819€ Annuité (due sur 2023)
	Intérêts	285 K€	
	ICNE au 31/12/2023	75 K€	
	<u>€ster</u> 3,9% ▲ (1,89% au 01/01/2023)	2,62% Taux fixe 15 ans (2,92% au 01/01/2023)	
	Taux fixe 10 ans		2,69% ▼ (3,08% au 01/01/2023)
	Taux fixe 20 ans		2,55% ▼ (2,76% au 01/01/2023)

Taux fixes en amortissement trimestriel constant, 30E/360, hors marge bancaire.

Pour aller plus loin

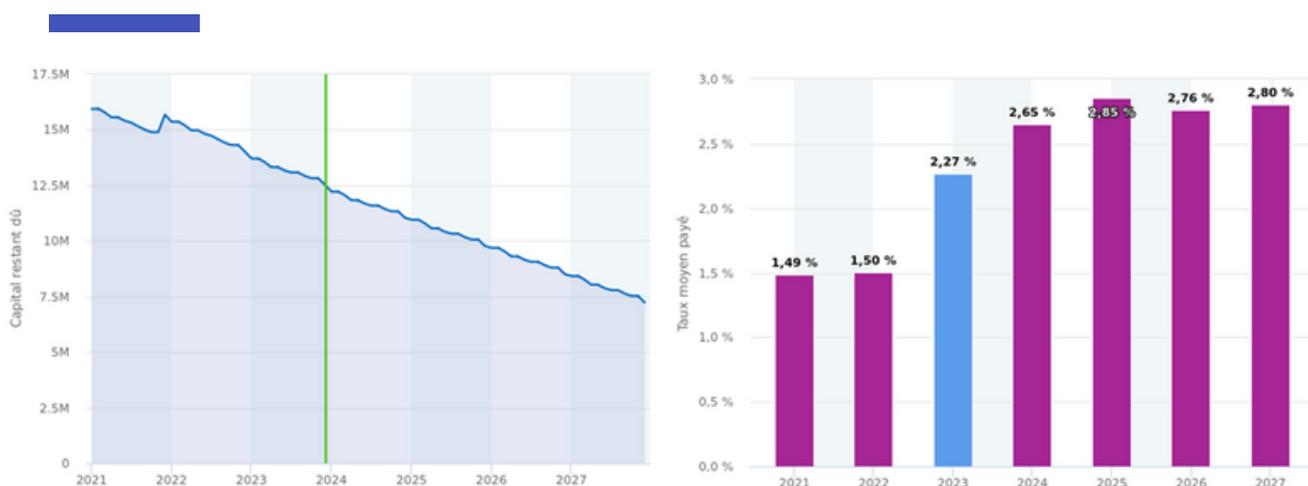
Compte-tenu du contexte, le niveau de l'endettement reste maîtrisé en 2023, voire 2024. La capacité de désendettement, qui est le nombre d'années qu'il faudrait à la Ville pour rembourser l'intégralité de sa dette en mobilisant son épargne brute est projetée à 3 années, en dessous du seuil de 12 années. De la même manière, le montant du capital de dette à rembourser est en diminution au regard des exercices antérieurs.

Pour aller plus loin

LA DETTE

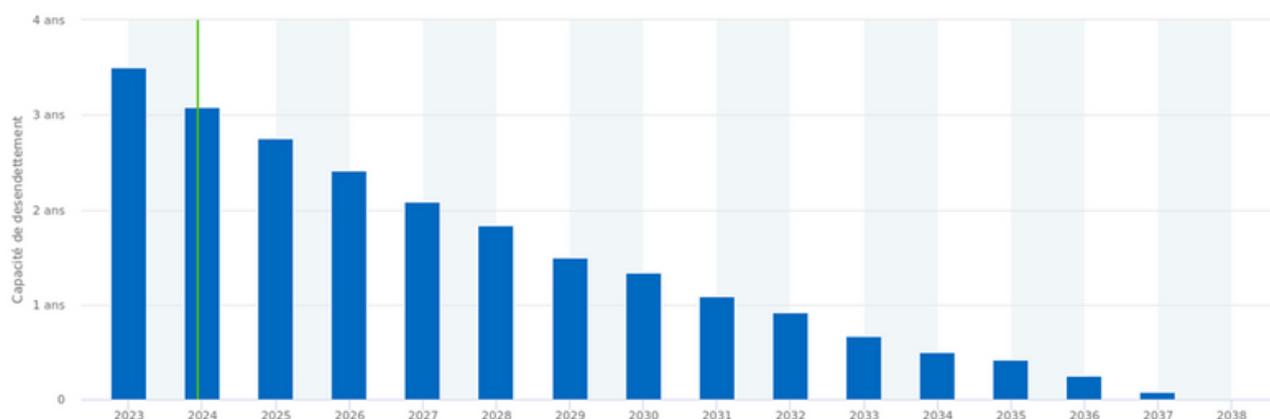
Le capital restant dû d'un emprunt correspond au montant de la dette qui reste à rembourser à un moment donné. Il diminue progressivement à mesure que des remboursements périodiques. Cela signifie que plus le remboursement est régulier, plus le capital restant diminue.

A la fin de la période de remboursement, le capital restant devrait être réduit à zéro, indiquant que la collectivité a remboursé intégralement son emprunt.



Pour aller plus loin

la capacité de désendettement est un indicateur financier qui mesure la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Elle permet d'évaluer le niveau d'endettement par rapport à ses ressources financières disponibles.



Il convient de noter que plus la capacité de désendettement est élevée, plus la ville mettra de temps à rembourser sa dette. Cela peut indiquer un niveau d'endettement élevé et une situation financière moins favorable. À l'inverse, une capacité de désendettement faible indique que l'entité est en mesure de rembourser sa dette plus rapidement, ce qui est généralement considéré comme positif.

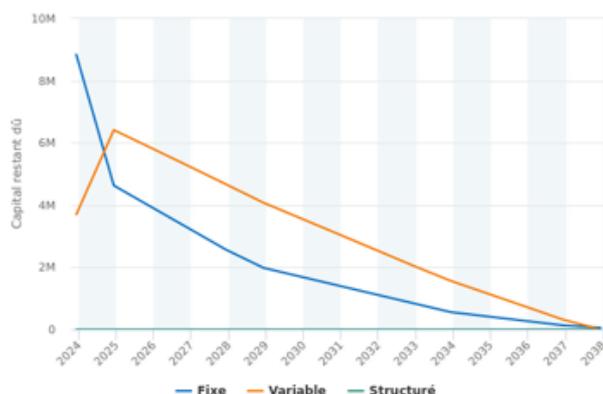
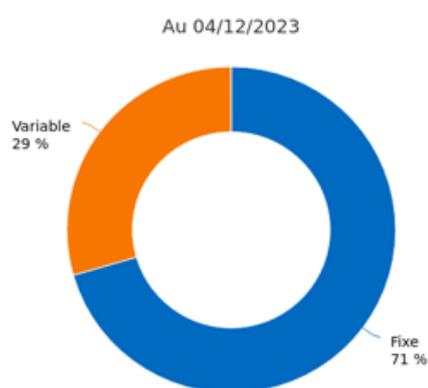
Pour aller plus loin

LA DETTE

La collectivité ne possède aucun emprunt toxique. La situation de la ville est donc saine. La notion de "dette saine" fait référence à une dette contractée de manière responsable et gérée de manière efficace. Elle se caractérise par des conditions favorables qui permettent à l'emprunteur de rembourser la dette sans difficultés excessives.

La ville possède dans son portefeuille des emprunts à taux fixes et des emprunts à taux variables. Le choix de tel ou tel emprunt est soumis à la conjoncture et aux opportunités de financement extérieurs dont doit faire face la ville.

REPARTITION PAR RISQUE



Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	CRD au 31/12/2023
Fixe	8 839 499,11€	70,52%	7	1,72%	163 694,09€	14 ans et 8 mois	8 789 499,11€
Variable	3 695 989,29€	29,48%	7	3,58%	121 393,11€	13 ans 6 mois et 6 jours	3 695 989,29€

Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Société de Financement Local		8 616 205,45€	5	68,73%
Caisse d'Epargne Ile de France		2 378 571,46€	2	18,97%
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France		866 666,66€	1	6,91%
Caisse des Dépôts et Consignations		658 489,29€	5	5,25%
Caisse d'Allocations Familiales		15 555,54€	1	0,12%

